

Mohamed-Karim ASSOUANE

L'EMIR KHALED

Un autre regard



Le capitaine Khaled, petit fils d'Abd el Kader,
décédé chevalier de la Légion d'honneur.

Biographie

*Peuple roi tu n'es pas menacé de mourir
Tu es semblable à ton amour tu es candide
Et ton corps et ton cœur ont faim d'éternité
Peuple roi tu as cru que le pain t'était dû*

*Et que l'on te donnait honnêtement des armes
Pour sauver ton honneur et rétablir ta loi
Peuple désespéré ne te fie qu'à tes armes
On t'en a fait la charité fais-en l'espoir*

Paul Eluard, Athéna, 1944.

Introduction

Une fois de plus l'idéologie nationaliste chauvine veille au petit grain. Elle ne cesse de généraliser son discours lorsqu'il s'agit de mémoire historique afin d'assoir sa vision sociale et politique des événements voire de la vérité et de la viracité de ses derniers.

Nous sommes en face d'une personnalité emblématique de l'histoire contemporaine algérienne. Celle de l'émir Khaled el-Hachemi el-Hussaine ben Abdelkaker, petit-fils du leader de la résistance paysanne contre l'invasion coloniale française de 1830. Khaled incarne dans l'historiographie officielle et officieuse algériennes, le « père du mouvement nationaliste réformiste ». il serait peut-être, intéressant de laisser de côté une quelconque confrontation d'idée et ce pencher sur l'homme et son action politique à la lumière de la documentation coloniale de l'époque qui nous permettré de relire l'oeuvre de cet homme dans le contexte de l'histoire sociale de l'Algérie de l'époque, tout comme il est difficile de détacher l'émir Khaled de son appartenance familiale et sociale.

Le quotidien étatique arabophone algérien, El-Djounhourya (La République) et paraissant à l'ouest du pays, publia en date du 18/6/2017, un court texte assez significatif sur « l'émir » Khaled en tant que celui qui a grandi au sein d'un cadre familial qui lui enseigna « *le saint Coran, en le mémorisant, les sciences arabes, puis il a déménagé avec son père en Algérie pour participer au mouvement de libération algérien* ». et le journal d'ajouter que son action toute azimuts, a débuté après sa « *retraite de l'armée française* » en affrontant d'un côté, les partisans de l'intégration et de l'autre,

ceux qui demandaient la naturalisation à la cotoyenneté française. Devenue activiste qui dérangeait les autorités coloniales, il sera obligé à l'exil hors de l'Algérie et ce à partir de juillet 1923 et poursuivra son activité et cette fois à un niveau islamique afin de mobiliser l'opinion publique de ces pays en faveur de la réalité algérienne. Le quotidien de l'Oranie conclu par « *les tentatives répétées du retour de l'émir Khaled en Algérie, devant l'interdiction des autorités françaises à son retour, jusqu'à son décès survenu à damas.* »

Nous relevons que le style et le ton sont bien ceux de la langue de plomb, propre à la presse officielle algérienne qui se relète en même temps dans l'ensemble des travaux universitaires, communications de colloques et autres symposiums organisés en Algérie, dont la démarche est initiée par le scholastisme arabiste du Moyen-orient et qu'avait débuté l'officier parachutiste et baathiste syrien, bessam Jamil Al-Assali (1929-2018), devenue depuis des années *l'historirn du djihad arabe* teinté d'un islamisme nationaliste bien tappant.

C'est bien ce discours qui mythifia l'action d'un homme qui ne défendait, en réalité, que les intérêts et la vision de sa classe social : l'aristocratie féodale qui voulait se positionner politiquement et économiquement au sein du capitalisme colonial.

Evoquer le « prince » Khaled, c'est parler d'une histoire de famille, celle de l'émir Abdelkader Ben Mahieddine, son grand-père et de sa résistance qu'il mena sur une partie de l'Algérie et non le territoire national en entier tel qu'il est aujourd'hui.

Nous citerons le cas de son père, El-Hachemi ben-Mahieddine el-Hassani qu'il faut placé en rapport de

ses choix politiques et son allégeance à l'autorité coloniale française. Un choix, qui ne fut pas celui de ses autres frères qui ont préférés se mettre aux ordres de d'autres puissances puissances coloniales, à une période où le monde subissait de profondes transformations économiques, politiques et culturelles et où la famille Abdelkader Ben-Mahieddine devait faire ses choix politiques en tentant de sauvegarder sa « *noblesse de classe sociale* » en miroitant, certainement, l'éventail de l'appartenance religieuse et culturelle.

Les « Abdelkader » pensionnaire de la France coloniale

Fuyant la ville turque de Bursa pour ses fréquents tremblements de terre et secousses telluriques la famille Abdelkader passe à Damas, capitale du *pachalik du Sham*, comprenant le Liban et la Palestine. Accompagnée par quelques 300 membres de la communauté d'Algériens, certains sont restés en Turquie entre Istanbul et l'Anatolie, la famille de l'Emir algérien a bien choisie. Damas comme adresse. C'est à cette époque des familles algériennes se sont retrouvés entre le Mont-Liban et le pays de Houran (Sud de l'actuelle Syrie) et le nord de la Galilée, où ils ont batis même des villages, tels qu'Ammuqua, Marus, Dayshum, Tulayl et Al-Husayniyya.

A Damas, Abdelkader et ses enfants touchaient une pension annuelle du gouvernement de l'Empereur Napoléon III de 100000 francs (327000 euros), qui sera réduite à l'événement de la 3^e République à 80000 francs (593000 euros). Le montant de cette indemnité a été présenté sous forme de projet de loi financière dès le 1 novembre 1883, par le Ministère des affaires étrangères et qui suscita un large débat contradictoire qu'avait soutenue le député Alcide Marie Treille (1844-1922) qui représentait le département de Constantine à la Chambre des Députés (actuelle Assemblée nationale).

Durant les séances de débats sur ce projet de loi, M. teille, représentant le parti Union Républicaine et membre maçonnique des Hospitalliers, s'est farouchement opposé à cet octroi de cette pension et pour cause que les deux fils d'Abdelkader, à savoir Mohamed, l'ainé et le second, Mahieddine, n'ont pas caché leur aversion pour la France et que même le second fils, « *a fait tous ses efforts pour soulever contre*

nous la Tripolitaine, la Tunisie et les indigènes du sud du département de Constantine » (*Le Courrier de Sétif*, 31/1/1884). La Chambre votera en finalité la loi d'accorder à la famille de l'émir Algérien sans prendre en compte les raisons « *développées par l'honorable député* » (*Réveil de Mascara*, novembre 1884), en signalant fortement la conduite de l'émir Abdelkader en Syrie et son attitude positive à l'encontre des chrétiens maronites.

La question de la pension française au bénéfice de la descendance directe de l'émir Abdelkader est un vaste dossier de l'ordre politique et qui est aussi une des pages sombres de l'histoire algérienne. *Le Journal Officiel de la République Française* du 22/7/1884 reprenant les débats de la séance du mardi du 22 juillet démontre que la colonisation française a bien réussie de mettre de son côté ce « *vénéré personnage* » dans une tentative de l'utiliser comme un fidèle ami de la France. Si l'émir Abdelkader avait bénéficié d'un capital de caisse de 400000 francs à son décès, il a bien suscité la convoitise de ses neveux qui dès 1929 et en pleine crise financière du capitalisme mondiale, se retournent vers « *la patrie d'adoption* » en lui demandant de les inscrire à leur tour, dans la pension de droit.

C'est ainsi que le Sénat français et en date du 11/2/1930 étudia les demandes des « *émirs* » Badreddine, Salaheddine-Noureddine et Mahieddine-Freiha El-Hassani, tous trois habitants Damas. Badreddine demandait la majoration de la pension qui lui est servie, ainsi qu'à ses deux soeurs sur l'allocation accordée à la famille d'Abdelkader et la réponse à cette requête fut la suivante :

« L'Emir Badreddine demande la majoration de l'indemnité qui lui est allouée au titre de membre de la famille d'Abd-el-Kader. L'indemnité allouée à Badreddine, fils d'Ahmed et neveu d'Abd-el-Kader, a déjà été portée au début de 1929 de 1404 à 3000 francs. L'allocation attribuée à ses deux soeurs, Zahra et Khadidjé, a été en même temps fixée à 5000 francs, au lieu de 2808 précédemment ».

En pleine crise financière, la famille de Badreddine touchait des sommes convertibles en monnaie locale syrienne allant de 758 à 1620 euros. Une aubaine financière dans un pays d'extrême misère.

Le Ministère des AE et par le biais du Ministre plénipotentiaire, sous-directeur d'Europe, M. Laboulaye publiera les réponses qui suivent, concernant les « émirs » Salaheddine-Noureddine et Mahieddine-Freiha El-Hassani, en précisant que :

« L'allocation dont il s'agit doit, en principe, être répartie par branches entre les seules descendants directes mâles d'Abd-el-Kader. En ce qui concerne les membres féminines de la ligne directe et les représentants des lignes collatérales, le Ministère des affaires étrangères se borne à respecter les droits acquis par certains d'entre eux ; dans ces conditions, les requêtes formulées par Salaheddine- Noureddine Freiha el-Hassani, petits neveux d'Abd-el-Kader, ne peuvent être accueillies favorablement. »

Le 26/3/1931, « l'émir » Salaheddine de Damas, revient à la charge et envoie une autre requête en sa « qualité de cinquième fils de l'émir Noureddine ». Envoyée le 20/12/1930, la réponse du ministère des AE rejettera une seconde fois la demande de celui qui s'estimait le descendant d'Abdelkader en raison des services qu'il a rendu à la France, (*Pétition n° 21 et 24 des 16/8 et 10/11/1929*).

Loin de cette lutte pour des privilèges financiers, il y a lieu de noter que l'«émir» Hachemi (décédé à l'époque des conflits de privilèges) a toujours évolué dans un grand silence jusqu'à ce que l'émir Algérien dégrade son fils aîné, Mohamed, du titre et le lui confère. Pour cause, en 1870 il aurait été approché par les Prussiens afin d'y provoquer une insurrection en Algérie dans le contexte de l'occupation de l'Alsace-Lorraine. Dès que l'émir Abdelkader l'appri, il aurait envoyé immédiatement un de ses proches collaborateurs qui l'aurait entouré, avec ordre de lui ramener son fils mort ou vif, et ce n'était pas là une veine formule. L'émissaire rencontra le fils aîné à Alexandrie, au moment où il s'embarquait, lui montra l'ordre de son père et le menaça de lui brûler la cervelle s'il n'y obéissait pas, note-t-on sur les colonnes du journal *Le XIXe Siècle* du 28/10/1890.

Une fois « dégragé » du titre princier, le fils en question regagna Istanbul pour le poste de Pacha dans la garde impériale. A la mort de l'émir-père, la pension de Hachemi fut réduite à 40000 francs (130800 euros, en comptant la valeur du franc du XIXe siècle à 3,27 euro). Il était entouré de quelques 3000 Algériens sans autres ressources que ses générosités. Il a toujours table

ouverte « *et la maigre subvention de la France est bientôt dévorée* », note le même quotidien parisien.

El-Hachemi en refusant l'aide financière d'Istanbul, il avait mis en gage à la banque Ottomane de Damas, les décorations, les armes et les bijoux de son père. Et la presse coloniale à Alger ou à Paris, s'entendait à dire que l'émir El-Hachemi « *a des sentiments très français, il n'a pas hésité à conier à la France ses deux fils, qui veulent entrer à Saint-Cyr, non comme étranger, mais à titre français.* »

Le 27/10/1890, El-Hachemi arriva à Paris, en provenance de Damas, accompagné de ses deux fils, Khaled l'aîné et Mustapha afin de les inscrire au lycée Louis-le-Grand. Il était accompagné du Père Chametant, directeur des écoles d'Orient qui est considéré comme leur correspondant auprès du Ministère des affaires étrangères, (*Le Figaro*, 28/10/1890).

Après 8 ans d'internements, l'émir Abdelkader se fixa une première fois à Bursa (Turquie ottomane) puis en finalité à Damas. La France coloniale lui fixa une pension annuelle de 60000 francs (196200 euros). Mille deux cents Algériens « *qui ne pouvaient s'accomoder de la loi du vainqueur qui avait confisqué leurs biens* » (*Le Pays*, 25/11/1894) ont suivis l'émir devenant des chanceliers, cultivateurs dans les banlieux fertile de Damas, dans les champs de rosiers et des arbres fruitiers, mais la plupart vivaient dans le palais d'Abdelkader. Le même quotidien d'insister sur le différent entre l'émir-père et son fils aîné mohamed qui « *allait s'embarquer sur un navire italien chargé*

d'armes et d'or » à destination de l'Algérie avec l'aide de la Prussie.

El-Hachemi succédera à son père au « trône de la colonie Algérie », la France réduira de 2/3 la pension annuelle et ne touchera que 20000 francs (6540 euros). A emprunté à des juifs usuriers de Damas afin de régler ses dettes. El-Hachemi aveuglé depuis 1881, décide de rentré en Algérie où il s'installera un premier temps dans le quartier du Mustapha allouant une modeste villa pour un loyer de 3000 francs (9810 euros). Il s'éteindra le 14/4/1899 à l'âge de 55 ans dans sa nouvelle ville d'accueil de Bou-Saâda.

Entre l'émir-père et ses enfants, nous remarquons une profonde divergence d'ordre d'intérêts de classe se manifestant à travers les choix politiques des uns et des autres. Mais le facteur commun des Al-Hassani c'est cette smala qui se recomposait auteur de chacun des membres. El-Hachemi qui arriva à Marseille au mois de novembre 1891 était accompagné sur le bateau *Iraouddy* avec une soixantaine de membres. Et ce n'est qu'un exemple parmi d'autres, qui démontre bien que la famille Abdelkader vivant sous l'emprise d'un régime social et économique que de puissances impérialistes et coloniales convoitisaient afin d'asseoir ses projets de domination sur les peuples démunis d'Orient et du Maghreb.

L' « émir » Khaled un vassal utile

A son arrivé à Paris pour des soins ophtalmologiques, en compagnie de son père, le petit Khaled avait 17 ans, il venait de terminer ses études en classe de mathématique au lycée Louis-le-Grand. Son frère Mustapha, avait en suite année 1891, 13 ans et il était en classe de 5^e. Après avoir passé 2 mois de vacance à Damas, Paris allait les accueillir avec les honneurs. Après, avoir l'autorisation des services des AE, la famille El-Hachemi s'installe à Alger et le jeune Khaled, âgé de 18 ans rejoint Paris, descend à l'hôtel Fénelon, dans le vieux quartier de Saint-Sulpice et le 20/11/1893, il regagnera l'Ecole militaire de Saint-Cyr, se trouvaient en plus du « *descendant du redoutable émir qui, après avoir été notre adversaire acharné, devint notre ami fidèle* », un Roumain, M. Matila Ghyka, un Haïtien d'origine française M. Laraque, un Persan, M. Hassan-Lhan, et que durant la dernière promotion sortie de l'Ecole se trouvait le fils du Prince de Monaco, un jeune prince qui sera nommé sous-lieutenant au 2^e régiment de Chasseurs d'Afrique (*Le Journal du Cher*, 18/11/1893).

Durant les mois de novembre et décembre de l'année 1894, la situation financière du père de Khaled ne faisait que s'empirer et il faisait bien savoir à ses camarades de l'Ecole militaire qu'il comptait bien quitter cette dernière pour s'installer en Egypte. L'handicap du père et la réduction de la pension par la bureaucratie coloniale étaient des raisons valable pour que le jeune sous-lieutenant allé mettre fin à sa carrière, mais l'intervention du capitaine Driant, son instructeur et gendre du général Boulanger, lui apportera un certain réconfort. Il lui suggéra de demander au

général-commandant de Saint-Cyr un congé de deux mois pour essayer « *d'arranger les affaires embrouillée de son père qui, infirme, ne pouvait le faire* » (*Le Figaro*, 5/11/1894). El-Hachemi et Khaled avaient à plusieurs reprises demandés l'augmentation de cette fameuse pension, mais sans réponse. Ce qui poussa *La Souveraineté Nationale* du 11/12/1894 d'écrire, que :

« Le gouvernement a été mal inspiré ne sachant pas faire quelques sacrifices pour retenir cet homme qui a été toujours l'ami dévoué de la France et laissant l'Angleterre, qui saura tirer parti pour ses intérêts de l'influence qu'il a dans le monde musulman, le soins de subventionner largement ce vassal utile. »

Entre sa formation militaire et sa prise de fonction au sein du 1^{er} Régiment de spahis, Khaled est l'exemple type du sujet colonial intégré. Durant l'été 1905, certains journaux parisiens et à la recherche de scoops médiatiques, ont fait courir l'absurde information qu'un petit-fils de l'émir Abdelkader, après une longue série d'aventures, « *se trouverait aujourd'hui houilleur aux charbonnages de Sacré-Madame, en Belgique* » et réduit à une profonde misère. Interrogé par *Le Journal* du 2/8/1905, le lieutenant du régiment spahis répondit en ces termes : « *Tant que la France existera, jamais un descendant d'Abd-el-Kader ne sera réduit à la misère. Celui qui prétend être son petit-fils n'est qu'un simple aventurier et usurpateur.* »

Symbole de la réussite sociale à l'intégration, le lieutenant Khaled s'attirait des jalousies de toutes les communautés et en premier lieu celle de la féodalité

coloniale musulmane. Son père El-Hachemi était très écouté et vénéré dans la région de Bou-Saâda, mais à sa mort il laissa une lourde responsabilité familiale à son fils aîné et juste après la disparition précoce de Mustapha. Le budget des Affaires étrangères de la France coloniale va encore compté avec ce descendant direct de *l'infatigable adversaire de la famille Abdelkader*, avec le vote, à la fin de l'année 1905, des 60000 francs que le gouvernement attribue aux membres de la famille du fondateur de l'état féodal algérien.

Au mois d'aout 1907, le lieutenant Khaled (30 ans) est envoyé de sa garnison de Médéa à Tanger au Maroc auprès du général Drude afin de mettre fin à la révolte des tribus Chaouias de la région de Casablanca. Une très vive sensation a dominée les populations musulmanes lorsqu'elles ont appris qu'ils avaient affaire à des musulmans comme eux qui venaient les combattre et à leur tête un descendant de l'émir Abdelkader, qui est respecté en tant un des chefs de la Confrérie Kaddirya.

Dans une lettre qu'il écrit de Casablanca à M. Charles Jonnart, gouverneur général d'Algérie, l'«émir» Khaled se réjouit d'avoir été envoyé au Maroc :

« Je ferai honneur, dit-il, au nom que je porte ; et à l'exemple de mon grand-père et de mon père, je servirai la France avec fidélité et dévouement. Je suis tranquille au sujet de ma mère, de ma femme et de ses enfants, car je les laisse entre les mains du

digne représentant de la République en Algérie. » (Le Peuple Français, 11/11/1907).

Khaled et son régiment de spahis (il ne commandait qu'un escadron), ont débarqué à Casablanca du navire de transport des troupes, le *Shamrock*, le 26/7/1907, les marocains étaient venues en grand nombre l'accompagner, baisant son burnous et s'inclinant sur son passage. Mais personne ne s'en douter ou parut étonné de voir le descendant d'Abdelkader aller être un des bouchés du peuple de Casablanca.

Du 5 au 7 août 1907, l'escadron du 1^{er} Régiment de spahis aux côtés des 2 bataillons de tirailleurs Algériens et sous le commandement du général Drude. Sept mille marocains vont périr dans un infernal génocide. Suite à ce crime, la cité portuaire donnera lieu à une farouche lutte anticoloniale qui soulèvera toute la région des Chaouias du Maroc et qui durera 7 ans (du 30/7/1907 au 14/11/1914). Le nom de l'«émir» Khaled s'est inscrit malheureusement dans l'histoire de la répression populaire colonialiste.

Au mois d'octobre 1907, Khaled quitte Casablanca pour Tanger où il se rendra en Algérie afin d'assister aux obsèques de sa mère. En 1909, l'excellent élève de l'école de guerre coloniale est à Constantine où à eu lieu l'inauguration de la statue commémorative du général de Lamoricière qui commandait les zouaves à l'assaut de cette ville en 1837. Le capitaine Khaled, élevé à ce grade pour son « action au Maroc », sera aux côtés du général Bailloud, commandant le Corps d'armée d'Algérie, du commandant Henri de Castres, gendre de Lamoricière et membre du Comité du Maroc, du

marquis de Dampière, le petit-fils de Lamoricière. Les descendants du vaincu et du vainqueur sont réunis dans cet hommage que le grand-père de Khaled « *n'aurait pas récusé, lui qui, désirant remettre son épée au plus brave de ses adversaires, avait choisi précisément, l'illustre Français* », écrit *La Croix* du 27/4/1909.

Le 27/10/1912, le sculpteur Favre exécute une stèle de 50 mètres pour le compte du gouvernement colonial d'Algérie. Elle représentait des chefs indigènes offrant leur soumission au maréchal Bugeaud et au deuxième plan figure une chevauchée de chasseurs et de spahis. Elle portait comme inscription : « *Dieu et Patrie ! A la mémoire des soldats et marins qui versèrent leur sang sur cette terre d'Afrique pour y implanter la justice et la civilisation. 1830-1912* ».

La stèle a été inauguré à Fort-Empereur (actuel Bordj-Hassan) dominant la baie d'Alger et étaient présent à ce cérémonial, le gouverneur général, Lutaud, le Consul de Russie tsariste, les généraux Bailloud, Muteau, Levé, de Félix, des délégations d'officiers de tous les corps militaires d'Algérie, dont le capitaine Khaled. Le petit-fils d'Abdelkader, qui représentait le général Bailloud, avait assisté à la mosquée d'Alger, une prédication du « grand muphti d'Alger », le cheikh Hand Saïd, aux côtés du bachaga Lakhdar, des agha Bensiam et Sahraoui, du kadi Henni, des imams, des fonctionnaires musulmans et des professeurs de la Médersa d'Alger.

Deux mois après, la capitaine Khaled recevait chez lui à Saint-Eugène, son oncle « l'émir » Ali Pacha, le frère maudit par Abdelkader qui combattait pendant plus d'un an avec les troupes ottomanes envoyés en Tripolitaine (actuelle région de Tripoli) et sous les

ordres d'Enver Pacha. A Alger, Ali Pacha reçut les notables de la colonisation qui lui ont rendu leurs hommages et à l'après-midi, il accompagna son neveu Khaled dans une longue promenade en voiture. Ali Pacha avait exprimé à ses intimes qu'il admirait « *le merveilleux essor de l'Algérie dont les indigènes bénéficient* ».

Il fera une visite aux autorités coloniales locales, puis se mettra en route afin de se rendre « en pèlerinage » au tombeau de Sidi-Kada, l'aïeul de sa famille. Au passage, il rendra visite, à Tiaret, à son cousin, secrétaire d'avocat Si Sadok tout en visitant Tagdempt où Abdelkader a vu sa smala anéantie par les canons de la colonisation.

Le 10/1/1913, Ali Pacha prend le paquebot *Timgad* à destination de Marseille en compagnie du capitaine de Khaled et au soir du même jour ils se rendront à Paris. Emmerveillé et admiratif de l'oeuvre coloniale, en matière de routes et de travaux publics, l'oncle du capitaine Khaled est aussi à Paris pour des commandes militaires en canons et avions pour le régime ottoman. Il est à noter qu'avant de s'embarquer pour la France, l'émir Pacha a adressé au Président de la République française une lettre dans laquelle il lui exprime « *ses vifs sentiments d'attachements qu'il professe à l'égard de la France* » et dont « *il venait d'admirer l'oeuvre gigantesque accomplie par lui dans l'Afrique du Nord.* »

Le capitaine Khaled et « l'incident » du drapeau tricolore

L'historiographie algérienne, une fois de plus, ne cesse à chaque publication ou propos de rappeler *une histoire de l'émir Khaled ayant quitté l'armée française* pour une cause à caractère politique et ayant refusé de tirer sur des coreligionnaires musulmans. Qu'on est-il réellement ?

Avec de telles affirmations, nous sommes bien devant une idéologisation du discours historique vis-à-vis de ce qui à eu réellement lieu, selon les faits et dires du capitaine Khaled lui-même.

A la consultation des documents de la période en question où Khaled était sous les ordres du général Amade, nous relevons ce qui suit :

« Le 23/10/1907, le lieutenant Khaled qui était placé en soutien a, de sa propre initiative, chargé la cavalerie des Chaouïa avec inspétuosité, afin de porter secours au lieutenant Boucheron qui a été isolé par de Marocains. »

Au début de l'année 1908, un télégramme du général d'Amade indique que le détachement de l'armée coloniale française arrivé à Bouznika (entre Rabat et Mohammadia) a établi un contact avec le poste du makhzen qui était stationné au niveau de la casbah de Hira. Des pourparlers ont été menés par le lieutenant Khaled, du côté Français et les troupes chérifiennes ont montrés pleine satisfaction de la présence des troupes coloniales dans la région. D'autres exemples peuvent être cités et qui montrent que l'officier Khaled, ne faisait que son devoir de militaire et sans aucune autre considération et ce jusqu'à son départ sur Alger pour

des raisons familiales, laissant son escadron de spahis sur le terrain.

Le 23/11/19912, *Les Annales Coloniales* nous aprons qu'une « maladresse » aurait été commise et que l'émir Khaled « *est sur le point de quitter l'armée* ». Son escadron laissé au Maroc menant une guerre colonial contre le peuple marocain, Khaled est laissé à Alger, ajoute le journal, « *sans raisons, après les multiples preuves de dévouement qu'il a déjà données à la cause française* ». Le journal qualifie cette situation « *d'injure imméritées en précisant que « c'est ainsi qu'en France on découragé les meilleures volontés et qu'on aliène les sympathies de ceux qui ne demandent qu'à nous aider.* »

Début du mois de décembre de la même année, le nouveau commandant du XIXe Corps d'armée d'Algérie pris ses charges à Alger. Au mois de mars 1913, le capitaine Khaled est sur le tableau de concours pour la Légion d'honneur pour « faits de guerre au Maroc », aux côtés d'officiers Français et Algériens, tel que le lieutenant du 2^e spahis, Lechlech.

Au début de la 1^{er} Guerre impérialiste mondiale, le capitaine Khaled défia la chronique de la presse française tant à Paris qu'à Alger. Au mois de février 1914, la Chambre des députés (actuelle Assemblée nationale française) évoquait la loi sur l'Indigénat et le gouverneur colonial d'Algérie, M. Lutaud est convié à présenter la situation générale de la colonie. Lors des débats, il sera plus question du retrait du capitaine Khaled de l'armée française. Le gouverneur Lutaud, affirme que Khaled a quitté volontairement l'armée et qu'il s'est installé à Alger « pour se mêler aux luttes électorales », alors que le député Driant (1855-1916), ancien commandant du petit-fils d'Abdelkader au

Maroc, estimait que « *les mauvais procédés de l'administration, par exemple le retrait de sa pension de 1800 francs et l'interdiction de reprendre du service* » (Le Soir, 8/2/1914), ont découragé le jeune capitaine à continuer de servir sous les drapeaux. Poursuivant son intervention à la chambre des députés, le lieutenant-colonel Driant donne lecture d'une dépêche pour laquelle le capitaine Khaled affirme son attachement n-inébranlable à la France. A la lecture de ce texte, « *il résulte que Khaled ne saurait être considéré comme agitateur, ainsi qu'on pourrait le croire, d'après le langage de M. Lutaud* », précisera Driant (Le Soir, 10/2/1914) avant d'ajouter que Khaled ne réclamait que simplement plus de justice pour ses compatriotes, avant que l'orateur renouvelle son vœu que le capitaine-émir soit rendu à l'armée.

L'information autour d'un quelconque *incident du drapeau tricolore* durant la première carrière militaire de Khaled semble infondé et que nulle trace n'est évoquée à ce sujet. Bien au contraire, nous pourrions lire sur l'organe militaire *Revue de Cavalerie*, 3^e année de juin 1914, que Khaled ben Hachemi, du 1^{er} spahis-3^e spahis (cadre complémentaire) est en congé de 3 ans suite à une décision en date du 8/12/1914.

Sous le titre de « *Malaise algérien* », nous pourrions lire dans *L'Alsace française* du 30/3/1935, un témoignage sur l'émir Khaled du Dr. C. Legrand qui évoque ce seul propos jusque-là disponible sur la « *question du drapeau* ». C'est bien après l'occupation de la casbah de Bouznika (Maroc) en janvier 1908, que le capitaine Khaled avait prononcé en présence du témoin en question « *On aurait bien dû dresser aussi le drapeau marocain !* ».

Le lieutenant-colonel-député de Nancy, M. Driant, rapportait dans un article de presse, comment il a fait connaissance du jeune officier Khaled :

« il y a 20 ans, dans la cour de Wagram, pendant l'exercice, le général Monard, qui commandait Saint-Cyr, parut flanqué d'un jeune Arabe, en costume indigène, burnous immaculé, haïk de soie, haut turban maintenu par la traditionnelle corde en poile de chameau. Il était grand, et de beaux yeux intelligent et fortement bronzé. Le général se dirigea vers la 2^e compagnie, que je retrouve sur ses lèvres chaque fois que je le rencontre : « Une recrue de marque, me dit-il, le petit-fils d'Abd el-Kader ! ».

Et au député d'ajouter :

« Aussi grand fut mon étonnement, lorsque je le vis arriver chez moi, il y a 15 jours, non pas en tenue de capitaine de spahi, comme je m'y attendais, mais ayant repris le costume arabe, qui d'ailleurs lui aller à merveille, avec la tâche rouge du ruban sur le burnous. Et quand il m'apprit qu'il venait demandé un congé de 3 ans pour se consacrer à la politique algérienne, le regret que je lui manifestai tout d'abord eut presque les allures d'un reproche. Mais, il m'expliqua avec toute la chaleur de son tempérament et aussi toute la finesse d'un homme qui possède remarquablement notre langue, qu'il n'avait pu en conscience agir autrement. »

L'émir Khaled en prenant congé de la vie militaire mettra sur pied la première formation réformatrice à

caractère revendicatif, l'Union Franco-Indigène, qui avait pour but de faire connaître « *les indigènes en France et les sentiments de la France aux indigènes* », une association que la presse coloniale appela à tort de « Toufikya ».

A travers cette association, l'ex-capitaine Algérien, cru devoir prendre part aux élections des Délégations financières d'Algérie, contre le candidat du gouverneur colonial, qui représentait mal les intérêts des colonisés, à savoir le caïd Benchenouf. Le gouverneur Lutaud invita Khaled à garder une attitude « réservée » aux vus de sa qualité, ce que ce dernier refusa d'entendre. En réprimande devant cette attitude, le gouverneur colonial, supprima la pension de 2800 francs que le capitane-émir touché en tant que petit-fils d'Abd el-Kader. Une décision humiliante que dénonçait Khaled à chaque occasion. « *Ce fut la goutte d'eau qui, déborder l'indignation du jeune officier spahis* », notait le commandant Driant.

On réponse à l'attitude du gouverneur, Khaled s'était défendu qu'il n'était pas entré au service de la France pour de l'argent et qu'il quittait l'armée pour se consacrer aux revendications de ceux de son sang et de sa race.

Vers la fin de 1914, le capitaine Khaled est mobilisé pour le front nord en France jusqu'aux confins de la Wallonie. Et la presse coloniale de l'époque s'entendait à faire l'éloge « des tribus sahariennes » qui fournissaient des milliers de goums pour cette guerre impérialiste, en citant les chefs et officiers qui représentaient les « grandes familles arabes » de la colonie-Algérie, tels que l'émir Khaled, le neveu de Ben Gana, le fils du marabout d'El-Amel (El-Hamel), les

deux fils de Ben Dif, Ahmed et Mohamed Srir, tout deux promus lieutenant et sous-lieutenant avant leur départ.

Le capitaine Khaled et sous le commandement du colonel Sartan de Jonchay, traversait le nord de la France jusqu'aux plages de la Flandres où ses cavaliers font parler d'eux tous les jours, depuis leur parade militaire à Douai, immortalisée par une actualité filmé et de photos d'archives.

Un fait illustra cette participation du capitaine Khaled durant la « drôle de guerre », est bien le *bain des Poilus*. Le 22/5/1915, le capitaine Khaled avait reçu pour ses spahis les nouveaux appareils de douches destinés aux soldats des fronts. Et, c'est avec un certain lyrisme imagé que l'émir exprima sa reconnaissance à l'Etat-major en écrivant :

« Louange à Dieu seul... La propreté des corps est la base de l'Islam... Il est dit dans les principes religieux du Coran : la propreté est de dieu, la saleté est du Diable. » (La Tribune,14/5/1918)

Khaled « le lettré indigène »

A la fin de la 1^{er} guerre impérialiste mondiale, Khaled est un homme extrêmement affaibli par sa tumeur du larynx qu'il convoquera dès 1916 et qu'il trainera le restant de sa jeune existence. Il sera réformé de l'armée en tant que actif dès 1918, mais l'état-major colonial le mutera en 1920, du 1^{er} au 6^e spahis en tant qu'officier de cavalerie de réserve. Ainsi pour qu'à la Colonie, c'est comme en colonie !

Symbole du lettrisme franco-indigène, le capitaine Khaled avec le docteur Belkacem Bentami, déjà conseiller municipal d'Alger, ainsi que tout un panel de personnes évoluant autour du journal *Rachidi*, sont cordialement remercié par le maire d'Alger de l'époque, M. Galland, qui notait à l'adresse du dr. Bentami que :

« Vous avez raison : il ne faut pas se laisser abattre par d'âpre égoïsme des uns et per la médisance des autres. Calomnier les bienfaits de l'instruction française, c'est nier la mission même de la France en notre sol africain, c'est nier l'attraction de son génie, le rayonnement de son amour, c'est désespéré de tout progrès et de toute civilisation... »

En rendant autant de mérites pour ce groupe du mouvement « Jeunes-Algériens » pour leur « superbe distinction au front » éloigné de la mort, Galland, ne citera pas, bien sûr, qu'au 1^{er} avril 1916 et selon le bilan officiel du Ministère de la guerre quelques 7822 Algériens ont été tués, 30354 blessés et 2614 fait prisonniers en ce début des hostilités, sur un total de

260000 engagés dont 115000 travailleurs, jusqu'à la fin de 1918.

L'historiographie bourgeoise française, reliée par celle du nationalisme chauvin en Algérie, admettent une étroite relation entre Khaled et le mouvement « Jeunes-Algériens », qui ne fut qu'un mouvement pour les enfants instruits dans les écoles colonialistes de la bourgeoisie commerçante des villes et ceux issus de certaines familles de propriétaires terriens, favorisant une politique culturelle et institutionnelle d'assimilation au colonialisme. L'historien catholique Charles Ageron y voit deux moments historiques dans l'évolution des « Jeunes » :

- 1900-1902 : Période d'apologétique musulmane moderniste qui poussa les JA à chercher le modèle dans la Tunisie voisine et non en Turquie ;
- - 1910-1912 : Période d'action sociale et de revendication politiques autours d'une série de société de pensée, d'amicales et d'associations d'anciens élèves des écoles françaises.

Qualifié par Ageron de « nationalisme musulman », les JA prenaient positions en faveur de l'assimilation coloniale (Plan de réformes de juin 1911, Manifeste de juin 1912), les compagnes pour le service militaire obligatoire et l'égalité devant l'impôt, suppression du régime de l'Indigénat, ceux des « Tribunaux répressifs », celle des impôts arabes, mais aucune autre revendication nationaliste et anticoloniale.

Les JA, à leur tête le Dr. Bentami et Si Abbès Benhammana, s'intéressaient à réformer démocratiquement le colonialisme si ce n'est « l'humanisé » à travers une politique participative des

4 % d'algériens instruits sur les 5,5 millions de démunis.

Le 16/9/1919, le gouverneur colonial d'Algérie recevra à son Palais d'été, une délégation de cette *élite indigène*, regroupée au sein d'un Comité d'Action Franco-Musulman. La délégation été composée de MM. Sidi-Boumeddine Bachir comme président, l'émir Khaled, Tamzali, Brenki, Benyahia, Benhabyles et Kaïd Hamoud. Au sein de cette délégation, trois d'entre les noms (Kaïd Hamoud, Benyahia et Sidi-Boumeddine) sont des élus municipaux issus des premières élections municipales de 1894.

Dans le cadre de tentative d'affirmation sociale et politique, il y a lieu d'évoquer une autre personnalité qui s'est lié à l'émir Khaled et qui reste méconnue de l'écriture historique algérienne. Il s'agit d'Ahmed Bahloul (que l'administration coloniale transcrit en Balloul), une personnalité politique réformiste à ne pas confondre avec le militant communiste puis reconverti en nationaliste, Rabah Ahmed Belghoul qui est aussi une des histoires sombre de l'Algérie militante d'avant 1962.

Ahmed Bahloul-Balloul : Le « physicien » du réformisme

Ahmed Bahloul-Balloul est né le 11/8/1886 à Orléansville (Chleff) et décède en 1976. Instituteur de formation, il fut répétiteur au Collège Sainte-Barbe à Paris, puis professeur de physique-chimie à Beauvais et à Paris.

Admis en 1^{er} session au certificat d'études supérieures (licence), Ahmed Bahloul recevra en juin 1913, la mention Assez-bien en chimie générale, puis la mention Bien à la seconde session (1/6/1914) lors de l'examen de mathématiques générales. Il entamera son concours de normalien (9^e au classement en physique), il mentionnera son premier écrit de presse dans *L'Écho d'Alger* (15/9/1913) sous le pseudonyme de Mektoub, un premier poème puis une série d'articles bien variés sur les colonnes du quotidien colonialiste d'Alger. Le 21/9/1913, il évoque avec un certain humour les incendies qui ont détruits 150 milles hectares de forêts de l'ouest algérien.

A partir de 1920 et au mois de septembre, Bahloul est en relation avec l'émir Khaled qui lui confie le journal *L'Ikdam* après la démission des deux directeurs, Hadj-Ammar Hadou et Kaïd Hamoud, suite à des difficultés financières.

Il sera à Alger dès 1922, où il animera les déplacements de Khaled dans certaines régions du pays. De retour à Paris, Ahmed Bahloul restera pour un temps fidèle à la ligne de Khaled, il sera le principal animateur de l'une de ses conférences parisiennes avec les ouvriers Algériens. S'engageant dans diverses activités associatives et cela jusqu'à la fin de la 2^e Guerre impérialiste mondiale, Bahloul est aussi l'auteur de plusieurs manuels d'enseignement en chimie générale

et de mathématique. Dès 1945, il tentera en vain de lancer en France un *Parti Progressiste Musulman* autour d'idées réformistes avec les composantes « raciales » de la colonie-Algérie.

Parmi les activités les plus en vues d'Ahmed Bahloul, nous citerons le lancement dès le mois de février 1921 du Comité de Souscription en faveur des miséreux d'Algérie, dont il était le secrétaire-général et dont le président d'honneur n'est autre que l'ex- président de la république française, Raymond Poincaré, avec un comité de direction, composé lui, de MM. Charles Gide professeur honoraire de la Faculté de droit de Paris, de Philippe Miller rédacteur au journal le *Temps* et directeur de *L'Europe-Nouvelle*, de G. Claretie rédacteur au *Figaro* et avocat à la Cour d'appel de Paris. Le Comité en question fait suite aux deux années de sécheresse consécutives qu'avait connue l'Algérie et où la population locale vivait dans la détresse et la misère absolue faisant plusieurs centaines de milliers de morts.

Ahmed Bahloul, dont la réussite au difficile concours de l'agrégation en science physique, a été célébré à travers un article sur les colonnes des *Annales Africaines* (10/10/1919). Considéré comme une réussite de l'indigène cultivé, parvenant au sommet des diverses branches des connaissances humaines et que « *c'est surtout parmi eux que nous pouvons trouver nos véritables amis, de vrais français* », écrit le même publication. Il est enseignant agrégé d'université et de 1922 à 1925, il est rédacteur en chef du *Courrier de France-Algérie*, initiateur de la Ligue pour la Représentation des Indigènes Algériens au parlement et dont les membres du comité de direction sont pour la plupart des académiciens, anciens ministres et

députés français. Il entreprendra en Algérie, une vaste tournée de propagande autour des idées du projet de la représentation parlementaire et de ses bienfaits. La commission sénatoriale des affaires étrangères l'avait entendue sur les objectifs de la Ligue, jugeant les revendications algériennes parfaitement acceptables. Les revendications en question n'étaient pas de l'ordre du politique, puisqu'elles ne regardées que des question de justice, d'équité et rien d'autre.

Les observateurs, à cette époque, estimaient que les objectifs de la ligue veulent faire entendre la voix des Algériens et par la même, participer à la marche des affaires et « à la prospérité de leur province » (*L'Ere-Nouvelle*, 20/3/1922).

Rejoignant les revendications l'émir Khaled de 1919, Ahmed Bahloul a eu toute l'intelligence du logicien, d'impliquer des noms de la nomenclature coloniale française pour l'approbation de son programme en l'annonçant à travers de structures flexibles, à la différence de Khaled qui s'est limité à la seule composante « musulmane » algérienne autour de la seule vision électoraliste. A la fin du mois de septembre 1921, Bahloul s'est distingué par son article-programme paru dans *L'Ikdam* sous le titre « nous demandons une représentation au Parlement », reprenant certes les thèses de Khaled, mais dans la perspective d'une union franco-musulmane dont le candidat parlementaire indigène soit, de prime abords, de nationalité française. C'est à ce niveau qu'une rupture politique va s'effectuer entre les deux hommes politiques. La représentation au sein d'une « entente franco-musulmane » ou celle des seuls « indigènes musulmans nord-africains » pour la gestion des affaires locales, est l'occasion pour Ahmed Bahloul de ce rapprocher idéologiquement du groupe

de Mohamed Kessous-Bentami, laissant Khaled poursuivre seul sa traversée du désert. N'en demeure que le commun d'entre les deux hommes est cette adresse de leurs appels en direction de la 2/5 de la population algérienne et non aux larges masses des colonisés.

L'opinion coloniale française et à la lecture des textes de M. Bahloul parus sur *L'Ere-Nouvelle*, les 24/4 4/12/1922 sur les revendications parlementaires des « indigènes » algériens, repositionnent le débat sur le seul sujet de l'aptitude des indigènes à avoir une éducation politique suffisante afin « *d'apprendre avant de revendiquer un droit quelconque à s'intéresser aux problèmes qui se poseront devant elles* », écrit Gaston Viala dans *L'Ere-Nouvelle* du 6/11/1922.

Une opinion colonialiste qui n'a guère évolué depuis les années 1920 jusqu'à nos jours, considérant que *l'indigène musulman* n'est point capable de remplir des devoirs électoraux, qu'ils soit représentatif dans les conseils municipaux, les Conseils généraux ou encore au sein des délégations financières de l'époque. Les *indigènes* étaient de tout temps des Béni-Oui-Oui, donc des moutons de Pâturage. Mais être représentant de sa communauté à la Chambre des députés, c'est être Français soumis à la législation métropolitaine et donc perdre son statut personnel qui autorise la polygamie et la répudiation, de même que le droit de vivre selon les coutumes et les traditions féodales.

De la Ligue des Droits Indigènes d'Afrique du Nord (1925) au Comité d'Organisation des Nord-Africains en France (1940), Ahmed Bahloul, MM. Damardji, Aït Toudert, Saâd Bouzid Ali ou encore le héros de la grande guerre 14-18, M. Aouam Arezki, ne font que

reproduire les reflexes, discours et actions du maître colonisateur en le singeant dans son propre espace sociopolitique. L'indigène au *kebous* (chapeau traditionnel algérien) et en costume européen, ne fait nullement de lui un citoyen à part entière, mais bien un sujet au sein de rapports socioéconomiques totalement arriérées. (Voir **Annexes**)

Khaled l'élus de la colonie-Algérie

Le décret du 13/1/1914, modifiant celui du 7/4/1884, augmentait le nombre des conseillers municipaux indigènes et celui de leurs électeurs. Le nombre des conseillers a été élevé à 4 au lieu de 3 sur une liste de 12 personnes. Le corps électoral quant à lui, il a été élargi aux commerçants sédentaires, aux libérables du service militaire ainsi qu'aux diplômés.

C'est ainsi que deux listes indigènes se sont présentées durant les élections de janvier 1920. La première est celle des conseillers sortant élections de 1884) avec comme porte étendard, le docteur Belkacem Bentami (1873-1937), un médecin d'origine algérienne naturalisé Français dès 1905 et comportant tous les « franco-musulmans » de l'administration coloniale. La seconde liste, est conduite par l'émir Khaled et qui comportait : Hadj-Moussa, candidat sortant, Kerrad Khelifa, avocat à la cour, Hadj-Ammar Hamou, négociant et directeur du journal *L'Ikdam*, Kaïd Hamoud Oulid Benchaoua, ingénieur agronome, Sidi Boumeddine Bachir, négociant, docteur Ben Larbey, ancien conseiller municipal, Ben Redouane Brahim, négociant, Sid-Ali Embarek El-Aloui, propriétaire agricole, Ben Semane Elias, négociant, Benmerabet Hamida, négociant et Benyahia Mohamed, négociant mozabite.

Les résultats définitifs publiés en date du 2/2/1920, donnant victoire à Khaled avec 2295 voix, sur 4535 inscrits et 2789 votants, pour la 1^{er} circonscription (Alger) suivi du docteur Tamzali, avec seulement 245 voix (liste Bentami). Ils seront contestés par les tenants de cette dernière liste sous couvert que l'émir Khaled n'avait pas résidé en Algérie durant 2 années de suite, de même que l'on a attribué à Khaled des propos antifrançais durant la campagne électorale portant atteinte à l'unité de l'Empire, du genre : « *Je vous*

présente une liste musulmane. Votez pour nous si vous voulez que vos affaires soient gérés par des musulmans et non par des m'tournis.

- *Mes bulletins sont les seules qui soient bénis.*
- *Si vous désirez le paradis de l'Islam, choisissez-nous, parce que nous sommes des croyants. Si vous désirez aller en enfer. Votez pour ces mécréants qui portent le chapeau. »*

C'est bien à partir de ces élections qu'une « guerre des tranchés » à caractère social venait d'être déclarée à Khaled, par ceux qui représentaient la féodalité colonialiste et qui craignaient un soi-disant « *fanatisme musulman qui couvait et qui ne demande qu'une étincelle pour devenir une braise* ». La liste Bentami ouvre le feu sur la personne de l'émir et le considère comme un non-Français que « *son grand-père ayant combattu la France, son père est né en Syrie, lui-même est né à Damas. Il n'a pu être incorporé dans l'armée qu'à titre étranger. Il n'a pas de nom patronymique. Il est pensionnaire de 15000 francs par le ministère des Affaires étrangères et de 6000 francs par le Gouvernement général d'Algérie* », en sommes, un enfant naturel, le mercenaire et l'étranger qui se fait payé chichement par les contribuables de la colonie-Algérie !

Au conseil général de la préfecture d'Alger, réuni afin de traiter les 80 dossiers de recours, Me Mallarmé réplique d'une façon très serrée et prend la défense de la liste Khaled :

« On a fait de cette affaire, une pièce à grand spectacle. Or, le conseil de préfecture a besoin d'étayer un

jugement. Il s'agit de rechercher si dans la plaidoirie remarquable de mon adversaire, il y a, à côté des questions de sentiments, les éléments juridiques nécessaires. (...) On reproche à Khaled de n'avoir pas 2 ans de résidences : c'est parce qu'il était au front. »

Khaled s'adresse au Préfet en présence de ses détracteurs. (**Voir Annexes**)

C'est ainsi que nous lisons, sous le titre *L'Islam et la France*, un article du journal *Les Potins de Paris* (18/3/1920) et traite dans ces termes, l'élection de Khaled : « (...) *Suit-on, à ce sujet, qu'aux récentes élections municipales, les électeurs musulmans d'Alger envoyèrent siéger à l'Hôtel de Ville l'émir Khaled, petit-fils d'Abdelkader, et tous les candidats de sa liste, après une campagne nettement francophobe ?* ». et le même journal de juger que durant la guerre, les Français ont eu toute un élan de sympathie pour les indigènes des classes pauvres qui se tués pour que vive la France, il y a, entre autre, « *les jeunes gens des classes riches, surtout par ceux que nous avons instruits dans nos écoles, et qui se voyaient déjà, par la défaite de l'Entente, héritiers de l'oeuvre française en Algérie ?* ».

Le Paris-Midi (28/12/1920) lui, voyait en Khaled « *le seul chef possible d'un mouvement nationaliste* » en tant qu'un des émissaires de Moscou. Le canard parisien notera pour l'occasion que ces agents sont « *repérés et tenus à l'exil* ». Un conseil qui venait d'être énoncé 4 années, avant la décision politique du futur gouverneur Steeg à l'encontre de Khaled.

André Fage (1883-1948), une des « plus belles plumes » de la presse parisienne, s'est glissé à Constantine pour le compte du *Petit-Journal* (n° du 11/12/1921), et a eu dans *le monde indigène en Algérie*, un entretien (**Voir Annexe n° 6**) avec M. Khaled ben El-Hachemi, le qualifiant très justement de porte-étendard du « mouvement réformiste » dans la colonie-Algérie. Après avoir été reçu dans la haute société musulmane d'Alger « *conserve jalousement ses traditions, ses croyances, ses coutumes* », il goûtera aux plus savoureux couscous et aux plus odorants méchouis au son d'inlassable chanson des Départs « *la chanson du nouveau marié* », l'auteur de Lille sous la griffe allemande (1917) évoquera sa rencontre avec l'émir Khaled.

Mais, durant les élections complémentaires de janvier 1921, Khaled est élu membre du conseil municipal d'Alger, en pleine campagne de dénigrement et au martellement continu des médias colonialistes en Algérie qui pensent avoir débusquer des organisations politiques militant pour le Bolchévisme soviétique ou le Kémalisme turc.

Ernest Mallebay dans les *Annales Africains* du 4/5/1921, a bien écrit que Khaled a des ennemis chez quelques hommes de sa race, « *surtout parmi ceux qui font des courbettes comme des toutou pour avoir de temps à autre un morceau de sucre* ». Le président de la République Millerand en faisant sa tournée en Algérie et en Tunisie a bien été contacté par l'émir Khaled, à travers une correspondance réitérant le cahier de doléances réformiste. Khaled croyant que la venue du Bloc de gauche allait prendre en considération ses revendications électoralistes.

Mais après 90 banquets officiels et lunches et 120 allocutions et discours, Millerand rentra en France par un voyage en cargo, en laissant le soin à son premier ministre, Raymond Poincaré (alors président du Conseil) de mener à terme la guerre de suspicion et d'hostilité à l'encontre du petit-fils d'Abdelkader.

Pour les plus francs et honnêtes qui ont approchés Khaled, ils diront qu'il nous a laissé l'impression d'un homme loyal, affecté plus qu'il ne veut l'avouer et irrité même de la campagne de perfidie qui l'entoure. Ils diront qu'il est tout à fait incapable de remplir le rôle de duplicité ou de trahison envers la France dont il est totalement redevable à beaucoup d'égard.

Khaled d'une démission à une autre

La première réunion de l'élú municipal Khaled date du 19/12/1919, aux côtés de MM. Hadj-Moussa, Sid-Ali Embarek et Mohamed Benyahia, et leurs collègues européens, afin d'élire M. Raffi, le nouveau maire d'Alger en remplacement de M. Galland.

A cette séance, l'émir Khaled est désigné membre des commissions municipales de : l'Administration et Finances ; de l'Instruction publique et des Beaux-arts ; du Nettoiement ; du Budget ; de l'Assistance publique ; des cimetières ; des Voitures publiques (Transport en commun) ; des Ecoles d'arts industriels ; des Logements insalubres et des habitations à bon marché ; de la Caisse d'école et enfin, des Sports.

A lire cette liste, il y a lieu de croire que l'émir Khaled est un élu des plus dynamiques, intervenant à chaque séance de débats et présent à tout les votes et décisions que prendrait le conseil en question. Il n'en est rien. En consultant les *Bulletins Municipal Officiel de la ville d'Alger* de 1919 à 1921, nous relevons une maigre participation de la part de l'homme.

Lors de la séance citée ci-dessus, le Dr. Ben Larbey intervenait en attirant l'attention du conseil sur la malpropreté et le peu de sécurité de la haute ville, alors que le conseiller Khaled évoqua la même question de manque de sécurité et proposa même l'installation d'un commissariat de police entre la mosquée Safir et la rue Porte-Neuve.

Lors de la séance du 19/3/1920, Khaled intervient sur le projet de réalisation d'une « *nouvelle bibliothèque dotée de quelques livres arabes qui bénéficieraient aux indigènes et aux Français* ». il propose au conseil municipal d'augmenter l'éclairage des rues étroites et torturantes des hauts quartier de la ville.

A la même séance du conseil, l'émir-élu intervenait sur la pénurie de semoule. Le vœu qu'il avait soumis au Maire Raffi d'Alger était comme suite :

« Considérant que la population musulmane consomme surtout de la semoule sous forme de pain et de couscous, notamment pendant la période de Ramadhan.

Considérant que par suite du dernier arrêté gouvernemental, obligeant les minotiers à ne fabriquer que de la farine, ce qui en raréfiant la semoule a favorisé la spéculation sur ce produit. »

Il proposa alors, a ce que l'administration supérieure, prenne, dit-il, les mesures nécessaires pour mettre à bref délai à la disposition de la population musulmane, les quantités de semoules nécessaires à la consommation. La proposition a été adopté et transmise au gouvernement général de la colonie.

Durant la séance du 21/5/1920, le conseil municipal d'Alger étudier une pétition lancée par les charbonniers détaillants de la ville et dont Khaled a été convié par les signataires de soutenir leur revendication il dira à ce sujet, que :

« Cette réclamation est appuyée par une lettre que j'ai reçue. Je demande, au nom des petits charbonniers, qui fournissent le combustible au quartier de la Kasbah et à presque dans les marchands indigènes de la ville, que la municipalité leur accorde deux fois par semaine une certaine quantité de charbon de bois prélevées aux les stocks

constitués sous les fournitures de l'administration forestières. Cette attribution leur permettrait de vendre au détail et d'entraver l'action des accapareurs de charbon qui sont la cause de l'augmentation considérable de cette marchandise. La demande des petits commerçants est, me semble-t-il, des plus intéressantes. »

Et en réponse à un conseiller Français, Khaled rétorquera, qu'il serait utile que le nombre de charbonniers vendant en détail soit comme de la ville. Cette opération semble facile, « *car ils ne sont pas très nombreux* », précisera Khaled.

De l'éclairage public à la pétition des charbonniers, l'émir Khaled ne semble nullement préoccupé par les questions politiques de la colonisation et du système économique colonial instauré par le capitalisme français.

Les 21/1 et 28/1/1921, le budget de fonctionnement du théâtre municipal et la nomination d'un nouveau directeur de scène, demeurent la préoccupation première du groupe des conseillers *indigènes* de Khaled. Le 4/3/1921, il sera question des indemnités à admettre au même titre que les employés Français de la municipalité et dans les mêmes catégories. Citant l'art. 14 de la Loi du 4/2/1919 « *les indigènes musulmans non citoyens français sont admis au même titre et aux mêmes conditions d'aptitude, aux fonctions et aux emplois publics* ».

Par délibération du conseil municipal en date du 10/12/1920, l'indemnité algérienne a été accordée aux fonctionnaires et employés de la mairie, Algériens compris. La préfecture de son côté prétend que la loi

n'accorde pas aux fonctionnaires et employés indigènes l'indemnité algérienne. Or, précisera Khaled, le Conseil d'Etat (haute instance juridique) a déjà statué sur la même question, en faveur des institutions *indigènes*, qui touchent cette indemnité.

Le 9/8/1921, Khaled assistera à une séance du conseil où il était question d'augmentation des taxes de prélèvement sur les établissements de jeux dans la ville d'Alger. A la proposition d'augmenter les prélèvements de 40% des recettes, il rétorquera, « *à force de presser le citron, il n'en sort plus aucun jus* ». Khaled citera les exemples des casinos de Nice 10% et celui de Deauville 10%, face à celui de Fort-de-l' Eau où l'on ne prélève que 5%, Khaled précisera :

« Puisque vous avez voté 25% pour le Casino municipale, votez dans le même pourcentage pour tous les établissements fonctionnant à Alger. »

il y a lieu de noter fortement que durant ses activités de conseiller et de membre de la délégation financière régionale, Khaled a eu à subir une altercation avec le conseiller Chekiken avec échanges de propos violents. De 5/1/1920 au 12/4/1922, Khaled en passant de la question de l'augmentation des tarifs de la Société des Tramways d'Alger à la clôture du cimetière d'El-Kettar, développai en lui un sentiment de malaise caractériel par rapport à l'institution représentative coloniale. Les élus indigènes musulmans sont réduits par l'institution bureaucratique coloniale à donner des avis et rien de plus sur le plan décisionnel puisque le dernier mot revenait au Gouverneur de la colonne et à sa préfecture policière.

Comme actions spectaculaires émanant de l'émir Khaled durant ses mandats municipaux et régionaux, nous avons noté deux démissions individuels, une collective et une seule demande de réintégration. **(Voire Annexe, 11, 12, 13 et 14)**

A lire le contenu de ces lettres, nous saisissons en la personne de Khaled, un être inquiet, imprévisible et bien centré sur lui-même. L'image d'un pattern du nationalisme anticolonialiste ne trouve aucunement une quelconque relation dans ses attitudes vis-à-vis des luttes sociales et politiques qui l'entouraient.

Les relations internationales après le Congrès de Versailles (1919), l'entrée en scène de l'impérialisme américain, déjà pays colonisateur, sur le continent américain et en Asie du Sud-est, l'avènement du Bolchévisme et des congrès de l'Internationale Communiste, la « guerre » du Riff en rapport avec les conflits inter-impérialistes sur le sol européen même, et l'éveil du patriotisme arabe à travers ses deux composantes politiques : socialiste et nationaliste. Tout cela, ne semble nullement exercé une quelconque influence sur la personnalité de Khaled, de ses proches amis ou ceux qui le soutienne.

Nous ne pouvons que rapprocher l'expérience de Khaled depuis ces débuts, à savoir sa plongé dans la guerre coloniale et son attitude bien consciente à défendre la Métropole colonialiste sans la cité par sa véritable nature, jusqu'à 1923 que par cette attitude à se maintenir dans le réformisme social afin de se positionner à l'intérieur du marché de la colonie-Algérie, un marché que partage une industrie et des société agricoles et minières d'exploitation des seules richesses de la colonie, le tout financés par les trusts bancaires de la Métropole alliées d'une Troisième

république française, bien déterminée à sauver un Empire en voie de déconfiture par l'opposition des forces fascistes et réactionnaires.

Face à ce monde en ébullition, Khaled ne voyait rien venir et son attitude à ce soumettre aux pressions de cette *patrie d'adoption*, et plier bagages sur d'autres cieux avec le même discours social qui ne fait qu'absorber la colère des classes démunies au-lieu de l'alimenter afin de faire paraître les nouvelles forces politiques dont l'objectif est le règlement radical de la contradiction fondamentale entre colonisés. L'émir Khaled en appelant à une réforme des droits civiques en situation coloniale, ne tentait en réalité que d'appeler à réformer le système colonial et non à régler une profonde contradiction socio-économique et historique qui commençait à voir le jour après la commémoration du centenaire de la colonisation, en 1930.



L'agitation « communiste » de Khaled

Nous empruntons ce titre au journal d' *Attakadoum*, du Dr. Bentami qui avait écrit à *L'Humanité* et dans

laquelle Khaled déclare « *n'être nullement communiste, contrairement aux affirmations de vos journaux* » (*Alger-Socialiste*, 27/12/1924). Bentami, prenant la défense de l'émir, déclare à son tour que,

« Vous éprouvez sans doute quelque déplaisir de cette déclaration, mais je n'y peux rien. En tout cas, Khaled fait ce qu'il veut sous sa responsabilité, mais qu'on ne cherche pas à commettre la mauvaise action, en altérant la vérité, de jeter les arabes les uns contre les autres pour les affaiblir davantage en se donnant de les défendre. »

Nous sommes en 1924 et l'émir Khaled inaugure son activité politique par une lettre revendicative à l'adresse du Président Herriot (il l'avait fait auparavant avec le Président Millerand) et un cycle de conférences devant les ouvriers Algériens et des colonies avec le soutien organisationnel, du Parti communiste en France. Déjà, en 1923, Khaled avait animé à la Halle aux Grains (Orléansville), une conférence en français et dans laquelle il présenta son programme réformiste de ce qui a été appelé « Parti Jeune-Algérien » et en interpellant, en langue arabe, à une union des Algériens. Ce fut le 22/1/1923, devant 400 personnes qu'il se défendait lui-même contre les attaques violentes dont il fut l'objet devant le parlement et sur la presse parisienne et coloniale.

Deux mois plus tard, il est à Paris sur une liste électorale pour la Délégation Financière d'Alger. Les élections auront lieu le 15/4/1923 et le 11 du même mois, des candidats annoncent qu'ils étaient « patronnés » par M. Khaled. Ce dernier, venant d'être avisé par le Dr. Bentami (alors conseiller général de Blida), envoi de son lieu de résidence, à Aïn-Beïda, un

télégramme au conseiller général de Blida dans lequel il écrivait :

« *Me suis retiré complètement politique. N'a patronné et ne soutiens personnes. T'assure mon amitié – Khaled* ».

Malgré ces clarifications et faisant rupture avec les campagnes électoralistes, Khaled ne sera quand même pas épargné par les attaques et cette fois, d'un tout autre ordre. Le 22/3/1923 et devant le Tribunal correctionnel de Bône (Annaba), présidé par le juge Delpuch, assisté de Passiot et Sommier, Khaled est poursuivi en diffamation intenté par Jean Morinaud, le fils d'un député et avocat à la cour d'Alger. L'affaire remonte à la fin du mois de décembre 1922, lorsque Khaled, invité par le Cercle Musulman de Bône et parlant en français, prenant prétexte de l'intervention du député Morinaud devant la Chambre des députés, il aurait déclaré que pendant la guerre, tandis que lui, se faisait casser la gueule, M. Morinaud fils, embusqué, se promenait sur les boulevards. Le journal *La Dépêche de l'Est* avait publié ces propos. Khaled a bien fait défaut de ces dires, mais le Tribunal le condamne à 1000 francs d'amende et à 5000 francs de dommages-intérêts et aux frais.

Le 17/5/1923, Khaled fait opposition à cette condamnation, le tribunal siégera le 24/5 pour confirmer le jugement avec une remise sur les amendes (100 francs) et ceux des dommages-intérêts (2000 francs).

Totalement déchainé sur le petit-fils d'Abdelkader, Morinaud este, cette fois, le journal *L'Ikdam* pour avoir publié une lettre d'un des compagnons du fils

Morinaud, le fustigeant et prouvant les propos de Khaled à l'encontre de la diffamation. Une fois de plus et cette fois devant le Tribunal d'Alger, Khaled sera condamné à payer 1000 francs d'amende et 10000 francs de dommages-intérêts et à deux insertions du jugement aux frais de l'inculpé.

Sur le front électoraliste, Khaled envoi à la direction du journal *L'Echo d'Alger* (1^{er} avril 1923), depuis Aïn-Beïda la lettre explicative qui suit :

*« Monsieur le Directeur de l'Echo d'Alger,
J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir insérer dans votre estimable journal, le plus tôt qu'il vous sera possible, la déclaration ci-après :*

Fatigué par une longue carrière militaire, réformé n°1 à la suite de la grande guerre, avec le 100/100 d'incapacité, désirant prendre un repas indispensable à ma santé devenue précaire, voulant d'autre part m'occuper exclusivement de ma famille, je me retire de la politique, tout en renonçant à mes mandats de Délégué financier, de Conseiller général et municipal.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

*Emir Khaled,
Capitaine en retraite, chez le Cadi,
Aïn-Beïda (département de Constantine)*

Mais, durant les élections des délégations financières du 15/4/1923, le nom de Khaled apparaît sur la liste de la 1^{er} Circonscription (Alger) avec 1900 voix d'obtenues, face au Dr. Tamzali (1929 voix) et à Mahieddine Zerrouk (5924 voix). Le lendemain de la publication des résultats, Khaled envoie une lettre au maire d'Alger, lui notifiant sa démission ; il sera remplacé par M. Hammoudou Chekiken à partir du 2 juillet 1923.

Aux élections du 3 mai 1925, la liste de Khaled et celle de son rival Chekiken se tiennent en tête malgré un ballottage autour de 12 sièges municipaux. Le 11/5/1925, le bureau des élections considère l'émir Khaled El-Hachemi inéligible et ne le proclame pas élu en considérant toute la liste Chekiken victorieuse. Le siège de Khaled sera destiné à Ali-Chérif Tahar. L'aventure électoraliste de l'émir réformateur s'arrêtera à cette mascarade colonialiste.

« L'organe » centrale de la colonisation, publia en date du 29/4/1925, une lettre de protestation émanant de trois membres de la famille Khaled, à savoir Saïd, Abdelkader et Ahmed Boutaleb et dans laquelle, il est clairement dit :

« Les communistes ont publié une liste de candidats au titre musulman pour les prochaines élections municipales dans laquelle se trouve le nom de notre parent l'Emir Khaled. Au nom de toute sa famille, tant de Mascara que d'Alger, nous venons protester avec énergie contre l'abus fait de son nom, certainement à son insu. L'un de nous a reçu

tout récemment une lettre de l'émir lui déclarant qu'il ne veut plus s'occuper de politique. Ce serait porter le plus grave préjudice à notre parent que d'y mêler son nom. »

Au mois d'octobre de la même année, Viollette le nouveau gouverneur de la colonie-Algérie invitait dans son cabinet de travail les rédacteurs des 4 titres de presse d'Alger, les représentants des journaux parisiens et agences d'informations, afin d'expliquer *le rapport* qu'il y avait entre l'action de l'émir Khaled et les soi-disant, *menées communistes en Algérie*.

Quarante et un numéros de *L'Humanité* ont évoqués l'émir Khaled du 25/4/1922 au 7/12/1936. Dans l'édition du 25/4 et en une, M. Heine écrit, après avoir rappeler les thèses de 1920 de l'IC sur la question coloniale, qu'entre le parti bourgeois de l'Emir Khaled qui « *s'était donné la tâche d'obtenir pour les indigènes des réformes démocratiques, se les voir, une fois de plus refuser* ». Il relèvera plus loin que,

« Le soviet possède trop d'analogie avec la djemââ berbère pour n'être pas, par voie de comparaison, compris de tous. Le communisme enfin a trop de racines profondes dans la communauté religieuse et sociale de l'Islam pour demeurer une conception étrangère du prolétariat musulman. »

le quotidien communiste du 29/4/1922, évoque la randonnée du président Millerand en Afrique du Nord et les sifflets qui l'accompagnèrent à Casablanca,

notamment, et l'accueil particulièrement froid à Alger auquel s'ajoutait « la démonstration » de l'émir Khaled qui atteste en réalité, un profond mécontentement de la population algérienne.

Robert Louzon (1882-1976), de son côté, évoque dans l'édition du 5/8/1923, le départ en exil de l'émir Khaled, dont le nom est prononcé avec un profond respect par tous les musulmans d'Afrique du Nord, non parce qu'il est émir, ni le descendant direct de l'émir Abdelkader, mais :

« Parce que Khaled est le symbole de la volonté de l'émancipation qui anime aujourd'hui la population indigène d'Algérie et de Tunisie ; c'est parce que depuis 4 ans Khaled a lutté sans trêve pour essayer de détendre le joug qui pèse sur son peuple ; et parce que, pour cela, aujourd'hui, il doit d'exiler. »

On mit Khaled en demeure de choisir : ou l'internement administratif dans un poste de l'extrême Sud algérien ou le départ « volontaire » de l'Algérie. Cela s'est passé sur ordres de M. Steeg, de la Ligue des Droits de l'Homme et du Parti Radical.

Le départ de Khaled marquera le fin des illusions démocratiques chez les indigènes de l'Afrique du Nord. C'était un mouvement sorti directement des enseignements des maîtres d'école, des professeurs d'Université et des ministres français, sur le thème de Liberté, Egalité et Fraternité.

Khaled, selon Louzon, était désigné pour mener à bien l'œuvre d'émancipation politique des indigènes algériens. Son échec montrera à tous ses compatriotes que leur émancipation politique n'est point possible

sans leur émancipation sociale. Le sort des peuples coloniaux est intimement lié au développement de la Révolution prolétarienne mondiale.

Le 11/9/1924, au soir, s'est tenu ; à la salle de l'unité Sociale une réunion de l'Internationale sous la présidence d'honneur de l'émir Khaled et la présidence effective de Victor Spielmann directeur du journal *Trait d'Union*. Le meeting est organisé par le PCF et les militants Abdelkader hadj-Ali, Hamamou Ali, Bourahla pour les Algériens, Saint-Jacques pour les Antilles, Truyen l'indochinois, Stefani le malgache et Doriot le français. On exposa devant les travailleurs coloniaux la situation qui prévaut de la main d'œuvre coloniale avec un point de solidarité avec le leader nord-Africain Khaled qui n'était présent à cette rencontre.

Sous le titre d'Un *imposant meeting colonial*, *L'Humanité* du 12/7/1924 publia un compte-rendu de cette seconde conférence de l'émir Khaled du boulevard Blanqui. La réunion s'est déroulée sous la présidence d'honneur des prisonniers politiques Stefani (Madagascar), ben Lekhal (Algérie) et Cheikou Cissé (Mali, ex-Soudan).

L'émir Khaled et durant deux heures, dresse un réquisitoire « terriblement » documenté contre les pratiques inhumaines du colonialisme, la situation atroce des esclaves algériens, la corruption administrative, les mensonges des impérialistes. Il a exprimé sa satisfaction de constater que seuls les communistes s'intéressent à la libération des peuples coloniaux. Il déclare qu'il adhère à *L'Union Intercoloniale* et qu'il poursuit en s'adressant à son auditoire qu'il faut « *Entrez dans la voie active des revendications ! Ne formez pas des organisations*

autonomes de race ; mais entrez avec vos frères français dans les syndicats et les partis qui défendent votre cause ! ».

Dans le même quotidien du 14/7/1924, nous lisons ces quelques passages des propos de Khaled, retenus par la rédaction communiste. Autour des promesses du colonialisme français faites aux Algériens, il dira entre autre, que :

« Depuis 94 ans, le paupérisme ne fait que grandir chez nous cependant que d'autres s'enrichissent à nos dépens. La convention signée, le 5 juillet 1830, entre le général de Bourmont et le Dey Hussein, nous garantissait le respect de nos lois de notre religion et de nos coutumes. La loi de 1851 a consacré les droits de propriété et de jouissance existant en temps de la conquête.

En débarquant à Alger, le 5 mai 1855, Napoléon III lançait se manifeste à la population musulmane :

« Lorsqu'il y a 35 ans, la France a mis les pieds sur le sol africain, elle n'est pas venue détruire la nationalité d'un peuple, mais au contraire affranchir ce peuple d'une oppression séculaire, elle a remplacé la domination turque par un gouvernement plus doux, plus juste, plus éclairé. »

Les promesses ainsi faites ont-elles été tenues ? Non !

Par la suite, en effet, les indigènes se sont aperçus, à leur détriment, que d'aussi belles déclarations, quoique officielles et solennelles, ne devaient subsister qu'en

paroles. En effet, comme du temps des Romains, les conquérants s'approprièrent les plaines fertiles, les plus riches contrées. Jusqu'à nos jours on continue la création de nouveaux centres de colonisation, en enlevant aux indigènes ce qui leur reste de terres arabes. Beaucoup de propriétaires terriens indigènes sont devenu khamès (ouvrier-agricole).

On a introduit en Algérie des charrues et des outils perfectionnés, mais on avouera bien que c'est notre main-d'œuvre qui a largement contribué à la transformation du pays, et à l'enrichissement des nouveaux venus. Je n'en veux pour d'autres preuves que la campagne active menée par la presse algérienne et les colons contre l'émigration des ouvriers indigènes en France. »

Soudain la voix de l'émir se fait plus grave, « *je remercie nos camarades communistes qui ont généreusement défendu la cause des opprimés. Ce sont nos frères... »*

Khaled, en réclamant l'amnistie pour le militant communiste, Mohamed Lekhal, cet Algérien qui « *prêche la fraternisation* », ajoutera :

« Consultez la balance des recettes et des dépenses de l'Algérie, vous verrez que les indigènes sont surtaxés et que la répartition du budget ne tient presque aucun compte de leur besoins spéciaux.

Pas bien loin d'Alger (30 k.) on trouve des tribus entières dont les territoires, très peuplés, sont sanas écoles, sans routes, sans ponts. Des agglomérations importantes sont dépourvues de tout.

Sous un régime démocratique, la majeure partie de la population musulmane est régie par des lois spéciales. Ce qu'il y a de plus révoltant encore c'est que certaines de ces lois, qui instituent les tribunaux d'exception pour nous, datant des 29 mars et 30 décembre 1908. On peut voir là un exemple frappant de notre marche REGRESSIVE vers les libertés ! »

Autour de la prostitution et de l'alcoolisme, Khaled notera :

« Sous le fallacieux prétexte de ne pas porter atteinte à la liberté individuelle, les mœurs sont complètement relâchées. Les filles publiques (il y en a d'âgées de 10 ans) circulent librement dans les rues à visage découvert, sous l'œil bienveillants des agents de la police des mœurs.

Les quartiers sont envahis par les maisons dites « meublés » malgré les vives protestations des gens honnêtes. Les boissons sont servies à profusion aux indigènes dans tous les cafés, bars et guinguettes. »

En conclusion et à la fin du meeting, l'Emir a soumis à l'assemblée une résolution demandant :

La suppression des lois et des mesures d'exception, des tribunaux répressifs, des cours criminelles, de la

surveillance administrative avec retour pur et simple au droit commun.

Les mêmes charges et mêmes droits que les Français, en ce qui concerne le service militaire.

A mérite et instruction égaux, l'accession pour les indigènes à tous les grades de l'armée et à tous les emplois et fonctions civils. L'application intégrale de la loi sur l'installation obligatoire, avec liberté de l'enseignement.

La liberté de presse et d'association. L'application au culte musulman de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat. L'amnistie générale. L'application aux indigènes des lois sociales et ouvrières. La liberté absolue pour les ouvriers indigènes de toutes catégories de se rendre en France. Et enfin, la représentation au Parlement des Musulmans d'Algérie, à proportion égale avec les Européens d'Algérie.

Le 29/9/1924, un militant communiste Algérien Tayebi Mohamed, publie appel aux ouvriers nord-africains travaillant en France et sur les colonnes de l'organe central du PCF. Le document (**Voir Annexes**) est apparu à un moment où le PCF est traversé par un large courant opportuniste, qui niait un réel travail politique et organisationnel en direction des colonies.

Calomnié de plus en plus, même durant son exil, *L'Humanité* du 30/10/1924, parle de petites affiches en langue arabe signalés dans des restaurants où se rencontrent habituellement des travailleurs coloniaux. Les affiches étaient signés d'un certain Izghar et portant la marque du docteur Bentami, un *indigène corrompu et laquais plat* de M. Steeg, dénommé le « Proconsul d'Algérie ».

Le 10/8/1925, est à Alexandrie en partance vers Port-Saïd où il avait embarqué pour Venise (Italie). Il sera accosté et interrogé par des agents à la station de Benha à sa descente du train. Fouillé, il fut trouvé porteur d'un faux passeport, et au nom de Hadji-Hassan Monathi, un sujet Ottoman et portant la photo de Khaled, visé par l'Italie et d'un billet de passage à destination de Venise.

Présentait au tribunal consulaire d'Alexandrie, l'émir Khaled sera condamné le 28/8/1925 à 5 mois de prison (et non 5 ans) pour détention et usage de faux passeport. Ayant fait appel de ce jugement devant la 4^e chambre de la cour d'Aix-en-Provence en charge des affaires des pays du Levant (Syrie-Liban-Palestine).

Le PCF et l'ensemble du mouvement des ouvriers coloniaux en France mène une campagne pour la libération de l'émir Khaled qui a été écroué à la prison d'Aix. *L'Humanité* du 6/9/1925, publie deux télégrammes de solidarité avec Khaled, dont le contenu est comme de suite :

« Famille émir Khaled, maison Fisher-Schutz, Alexandrie, Egypte.

5000 Nord-Africains, réunis hier, meeting, meeting, Paris, condamnant emprisonnement Emir, lutteront acharnement pour libération. Envois sympathie famille. »

« Emir Khaled, prison Aix (Bouches-du-Rhône).

5000 Nord-Africains réunis hier, meeting, Paris, condamnent emprisonnement et décident lutter énergiquement pour libération. Courage, sommes entièrement avec toi. »

A l'audience d'Aix, l'accusé dans une attitude très digne, se montre très respectueux et déclare au Président Cabassol, qu'étant dans un état financier

précaire, sans fortune et vivant avec seulement sa retraite de capitaine de spahis, il voulait se rendre en Italie pour des affaires personnelles et faire des commerce. A maintes reprises il avait demandé au consul de France à Alexandrie, la délivrance d'un passeport et jamais on ne lui répondit favorablement. Il dira qu'il a été réduit à employer des moyens détournés et qu'il a pu, en s'habillant à l'européenne, tromper la foi de l'employé du gouvernement égyptien pour le passeport incriminé.

L'avocat de Khaled, Me Escoffier, demandera l'acquiescement de son client, en précisant que l'article 154, visé par le tribunal consulaire d'Alexandrie, ne s'applique pas au cas du prévenu.

Après le réquisitoire de l'avocat général, M. Poggiolo, la cour, après délibération, se rangera à l'avis de l'avocat de Khaled et réforme le jugement qui vient en appel en renvoyant l'émir des fins de poursuites sans dépens.

Ainsi, l'émir Khaled acquitté, il restera à Marseille jusqu'au 29/11/1925, où il attendra le courrier de Syrie, le *Canada*, afin de chercher son fils et sa fille qui arrivaient d'Alexandrie.

Au mois d'octobre 1925, Steeg, l'ex-gouverneur de la colonie-Algérie devient le résident supérieur du Maroc, lui qui était du gouvernement du Bloc national lorsqu'il pousse Khaled à l'exil en Egypte et mène une répression méthodique contre le mouvement national en Algérie, porte la bannière du gouvernement colonial du Bloc des gauches en terre marocaine.

L'année 1926, a vu la cassation par le procureur d'Aix-en-Provence du verdict en faveur de l'émir Khaled et sa présentation devant la cour d'appel de

Nîmes. A la Grange-aux-Belles, les militants communistes Algériens, Issad et Ben Lekhal aux côtés de Costes et Doriot réclament la libération de tous les prisonniers politiques en Algérie et le retour de l'émir Khaled. La fin d'aout de la même année, 30 provocateurs de la police parisienne d'origine *indigènes*, parlant arabe et kabyle, parcourant les colonies des ouvriers Algériens à Paris et sa banlieue, terrorisaient les immigrés en les faisant « chanter » afin de dénoncer les sympathisants de l'émir Khaled en les faisant expulsés de France. C'est ainsi que M ; Belghoul, qui n'était pourtant pas communiste fut accusé d'être partisan de l'émir, a été jeté en prison sans motif à Hammam-Bouhadjar, son village natal où il était venu passé son congé avec sa femme.

L'émir Khaled est à Damas et en 1927, il assiste à la lutte armée des déshérités de Syrie pour leur indépendance politique et ceci au mois de juin de la même année. Un mois auparavant, *L'Humanité* du 17/5/1927, publie une lettre de « L'Etoile Nord-Africaine », cette organisation politique de masse qui considère Khaled comme son président d'honneur, bien que animée par des militants Algériens du PCF. **(Voir Annexes)**

Le 24/1/1936, on annonce la mort, survenu à Damas, de l'émir Khaled. Il était installé à Damas et recevait sa pension de capitaine de spahis. Sur la page nécrologique de *L'Echo d'Alger* (19/1/1936), nous lisons : « *L'Emir El-Hachemi, les familles Boutaleb d'Algérie et du Maroc ; Chergui, Bensaci, ont la douleur de vous faire part des décès de Madame Abdelkader Khaled et de l'Emir Abdelkader Khaled, leur mère et père, tante et oncle, parents et alliés,*

survenu à Mezzi, Damas, (Syrie), le 27/12/1935 et 6/1/1936 ».

Ainsi, Khaled décède avec sa femme, à quelques jours d'intervalle. Ey, l'organe central du PCF de noter dans son édition du 7/2/1936, que le populaire chef des nationalistes algériens, vient de mourir en exil à Damas. Khaled qui avait élaboré un programme qui demandait,

« En faveur du peuple algérien, la liberté de la presse et l'association ; l'application intégrale aux indigènes de la loi sur l'instruction obligatoire ; application des lois sociales et ouvrières aux indigènes ; liberté absolue pour les ouvriers indigènes pour se rendre en France ; suppression pleine et entière des lois d'exception, des tribunaux répressifs, des cours criminelles, de la surveillance administrative ».

A partir de 1937, le PCA-PCF donnera le nom de l'Emir-Khaled, à son groupe de Jeunesse communiste du quartier Malakoff à Alger.

En guise de conclusion

Dans, *Quant le peuple d'Algérie parle...* (1936), Benali Boukort écrit que c'est bien Mahieddine Zerrouk qui a fait exilé l'émir Khaled, tout comme un Kaddour Ben Allal qui était derrière la fermeture des mosquée devant l'Association des Oulémas.

Pour Larbi Bouhali et dans son article *La Révolution d'Octobre et le mouvement national algérien* paru en 1957, l'émir Khaled est « le premier Algérien qui a commencé à exprimer activement les aspirations nationales de notre peuple », ajoutant plus loin, que « c'est sur son chemin que, bien plus tard, le

mouvement commença à prendre corps sous différentes formes dont certaines étaient même contraire à l'idée de la nation algérienne. »

Larbi Bouhali, citera le cas de la Fédération des Elus Musulmans, dont la principale revendication était l'octroi de la citoyenneté française aux « élites » de la bourgeoisie algérienne de l'époque.

De notre côté, il y a lieu d'examiner minutieusement l'itinéraire de l'homme, ses faits et dits, le placé dans son contexte historique et dans le cadre de son appartenance de classe et idéologique, culturelle et religieuse. Khaled est un militaire de formation venue à la politique telle quelle lui a été enseignée par l'école française. A son premier contact avec la réalité coloniale, il s'est confronté aux légionnaires de la féodalité coloniale, ceux de sa race, que l'impérialisme français dressa contre lui et à l'encontre de toute tentative d'émancipation des opprimés de la Colonie-Algérie.

Les quelques éléments biographique et textuels que nous apportons, apporteront un autre regard critique sur l'Histoire politique algérienne, éloignée des *constantes antidialectiques* que des historiens nationalistes chauvins, nourrissent au bon plaisir des Rois et autres princes de la République.

Annexes

Annexe n° 1

Le Matin du 5/8/1894

“Il porte un serroul brodé d’or disparraissant dans de larges bottes marocaines vernies, le giler et la veste bleu ciel soutachée de soie et le grand burnous bleu chamarré d’éclatante blancheur de la gandoura de fine soie. Sur sa poitrine, la croix d’officier de la Légion d’honneur:

- *C’est toujours avec plaisir que je reçois un Français, nous dit-il en nous tendant la main,*

car j'aime la France du même amour que notre saite terre d'Alger.

La plus grande preuve que j'ai pu lui donner de cet amour a été de lui envoyer mon fils bien-aimé El-Khaled, qui depuis 6 ans m'a quitté pour faire ici ses études. Il est à l'école de Saint-Cyr et aura le bonheur de porter l'uniforme d'officier français.

- *Celui-là, au moins, fera comme moi, il servira passionnément sa partie d'adoption, que nous aimons par-dessus tout, comme mon père me l'a commandé à ses derniers moments. Il reniera, comme j'ai renié mes frères Mohamed, Mahieddine et l'émir Abdelmalek, qui n'ont pas voulu mettre leur influence au service de la France et qui ont refusé les pensions que le gouvernement leur offrait, préférant servir les Turcs à Constantinople et la cause anglaise à Damas.*
- *Mon frère Mahieddine Pacha, qui est du même âge que moi, est le fin désobeissant de mon bien-aimé et regretté père. Au moment où la France envahie en 1870, avait besoin des bras de tous ses enfants, il se rendait secrètement en Algérie pour soulever contre elle nos coreligionnaires, alors que toutes nos prières, à nous, s'élevaient vers le ciel pour son salut et la gloire de ses armes.*
- *Que de tracasseries, je dus subir alors à Damas, de la part des fonctionnaires du pays tout dévoués à l'influence de vos ennemi! Ainsi sur les conseils de M. Ptrimonio, j'ai pris la résolution d'abandonner la terre où j'avais passé ma jeunesse et je rentrai pré d'Alger, à Mustapha,*

où je prêche à mes compatriotes ce que je crois être leur devoir.

- Hier, j'étais reçus par M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères, qui m'a reçus de la façon la plus gracieuse.
- Une fois que j'aurai recouvré la une, il ne me restera plus qu'un seul désir à satisfaire: celui de revoir le château d'Ambroise où mon vénéré père passa des heures si douloureuses lorsqu'il fut interné après sa soumission. J'étais alors bien jeune, mais j'ai conservé de ces temps des souvenirs tantôt heureux, tantôt tristes, qu'il me serait précieux de revivre pendant quelques heures".

Annexe n° 2

Turcs et arabes Le Temps 3/2/1915

Nous recevons de l'émir Khaled , petit-fils de l'émir Abd el-kader, qui combat actuellement sur le front français en qualité de capitaine de spahis, la lettre suivante:

Monsieur le directeur,

J'ai lu dans votre journal du 28 du courant un article intitulé "Situation diplomatique", où il est longuement question de ma famille.

Je rends hommage à la façon courtoise dont votre grand organe a parlé des descendants de l'émir Abd el-Kader. Fier de ma race et jaloux d'avoir conservé ma religion, je n'en suis pas moins Français de coeur et d'âme; je tiens à vous donner des précisions, vous laissant le soin de faire de ma lettre tel usage que vous jugerez convenable.

L'article du Temps qualifie comme ils le méritent les procédés turco-allemands; mais il ne suffit pas à supprimer les dangers de ce système, qui peut réussir à tromper bien des gens, et l'influence de mon grand-père est restée trop important et trop vivante jusqu'à ce jour pour que je n'aie pas le droit et le devoir d'en parler à cette occasion, afin de ne laisser place à aucun malentendu.

Avec la généreuse autorisation du gouvernement français, l'émir Abd el-Kader s'est établi en Orient en 1852 et a groupé autour de lui ceux de ces anciens serviteurs qui désiraient le suivre.

Ce groupement étant devenu assez important en 1860 pour permettre à mon grand-père, lors des massacres, de se faire, en attendant l'arrivée de l'armée française, le défenseur des faibles.

En 1870, lors de la guerre contre l'Allemagne, il proposa à la France de venir avec ses gens combattre dans les rangs de l'armée française.

À la même époque, il répondait aux avances grossières d'un prince allemand qui le visitait à Damas et parlait en termes incongrus de la France par le beau geste de sortir et de revenir un instant avec le grand-cordon de la Légion d'honneur en sautoir.

En 1883, sur son lit de mort, il réunissait ses fils et leur faisait ses dernières recommandations en faveur de la généreuse nation qu'il avait aoris à connaître et à

aimer, en la combattant d'abord, en appréciant ensuite sa grandeur d'âme dans la pais et le concorde. Tous dans la famille nous avons gardé comme une tradition ces sentiments, et tous mes parents sont fiers de me voir porter l'uniforme français.

Je ne puis oublier, pour ma part, que mon père, l'émir El-Hachemi, considère après la mort de l'émir Abd el-Kader comme le chef de la famille, n'a pas voulu rester en Syrie après que le gouvernement français, dans un esprit de libre générosité, eut cru devoir, de crainte de paraître imposer son autorité, rompre les liens qui la rattachaient aux Algériens venus dans ce pays à la suite de mon grand-père.

Depuis cette époque (1892), la famille de l'émir Abd el-Kader, comme tous les Arabes d'ailleurs, n'a cessé d'être enbutte aux persécussions et aux abus de pouvoir des gouvernements turc, regrettant que la France n'aie pas continué, comme après l'expédition de 1860, à les protéger.

Aujourd'hui la patience arabe est à bout, et je dois pouvoir affirmer que l'instruction des Allemands dans les affaires de l'empire ottoman et dans celles de l'islam lui-même sera le sinal de la révolte contre une autorité injuste et insupportable.

On verra alors le peuple arabe manifester ses sympathies envers la France et ses alliées et tous les coeurs nobles et libres s'emploiront à développer ces sympathies et à encourager la révolte contre les Turcs oppresseurs et les violateurs du droit, les Allemands, devenus complices.

Je suis certain d'être approuvé dans mes déclarations par mon oncle l'émir Abd el-Malek, haut-commissaire chérifien à Tanger, le seul avec moi qui soit libre d'exprimer ses sentiments.

*Les autres membres de la famille sont sous le joug
abnorré des Turcs et contraints au silence.*

*Veillez agréer monsieur le directeur, l'assurance de
ma considération très distingués.*

Capitaine Emir Khaled.

Annexe n° 3

L'Echo d'Alger, 4/2/1914



laissé propager à travers la presse et l'opinion publique.

Une explication s'impose.

Mon long passé consacré à la Défense des intérêts français par une carrière dont j'ai le droit d'être fier, les nombreux états de services, citations obtenues sur les champs de bataille du Maroc et de France, sont là pour témoigner de mon loyalisme et de mon dévouement. Aux heures les plus sombres de la guerre, au moment où un certain relâchement se faisait observer dans quelques régiments, on a fait appel à moi pour le calme et la confiance chez les troupes indigènes.

Je crois avoir fait noblement mon devoir ; les témoignages de mes chefs sont là pour certifier. Vous connaissez la conduite de l'émir Abdelkader, ami loyal de la France. Ses descendants ont été dignes de lui.

Ma famille n'a cessé de vouer à la cause française le dévouement le plus absolu. Mon oncle pendu, un cousin tué, un autre condamné à 10 ans de réclusion, un troisième exilé en France, pour avoir défendu la cause française en Syrie tout le reste déporté à Brousse pour ses sentiments français. 47 membres de ma famille ont pris part à la grande guerre et plusieurs d'entre eux sont restés au champ d'honneur.

Telle est, Monsieur, l'oeuvre de ma famille que j'oppose aux infâmes calomnies déversées sur mon compte.

C'est la réponse que je fais aux critiques malveillantes dont je suis l'objet.

J'entre dans cette Assemblée pour continuer dans la vie publique ce que les miens et moi avons accompli dans la vie militaire. Nouveau venu sans aucun passé sur le terrain politique, je n'ai en but que le désir de

servir les intérêts de mes coreligionnaires et collaborer utilement à la prospérité de l'Algérie et à la grandeur de la France.

Vive la France ! Vive l'Algérie !

Signé : Emir Khaled. (On applaudit)

Annexe n° 5
L'Ere Nouvelle, 19/9/1921

Nous avons reçu de M. Khaled, rédacteur en chef de *L'Ikdam*, une lettre en réponse à l'article de M. Lamoureux, député de l'Allier, sur la tâche du nouveau gouverneur général de l'Algérie.

Nous faisons toutes réserves sur certaines ellégations contenues dans la lettre de M. Khaled; nous ne la

publiions d'ailleurs que pour lui permettre d'user de son droit de réponse:

“Monsieur le Député,

Permettez-moi de répondre à votre article.

Contrairement à ce que vous affirmez, les “Jeunes-Arabs Intelligents” ne demandent pas tous les droits du citoyen français, quoiqu'ils en remplissent tous les devoirs jusques et y compris l'impôt du sang!

Ce qu'ils demandent, c'est la stricte application des droits politiques locaux accordés par la loi du 4 février 1919.

Quand au mouvement “pan-arabe”, que vous prétendez “provoqué et conduit” par moi, “qui me pare et qui joue d'un prestige religieux”, je vous répondrai simplement par ceci:

Cette influence religieuse qui existe – je n'ai pas à m'en coucher – a été mise à profit par votre pays, Monsieur, alors que j'étais au front comme capitaine. On a eu recours à elle pour rendre le courage aux régiments indigènes qui, selon l'expression d'un de vos maréchaux, “étaient sacrifiés pour économiser les vies françaises”.

Il n'a pas été trop nuisible à la France, ce prestige religieux qui vous caux tant de souci puisqu'il a ranimé la vaillance dans les unités musulmanes un peu “sacrifiées”, comme dit le maréchal, et qui finissaient par montrer quelque lassitude pour le marmitage.

J'ajouterai que si les Arabes m'accordent le “prestige religieux” dont vous parlez, c'est à bon escient, car il est dit dans nos livres: “Accorde ta confiance pleine et entière à l'homme que tu sais être juste et bon.”

C'est d'ailleurs, en vertu de ce principe, que nous aimons la France, Monsieur le député.

À vos propos concernant le "nationalisme, les sentiments anti-français" et autres, il y a lieu d'observer que se sont là des mots vides employés fréquemment par des politiciens à bout d'arguments.

Vous ignorez peut-être que j'ai sacrifié les vingt-trois plus belles années de ma jeunesse pour la France!

En Algérie, on n'a pas l'habitude d'entendre parler les Indigènes avec indépendance. Le nombre des Beni-Oui-Oui étant trop considérable, il en résulte que lorsqu'on s'exprime avec franchise et liberté, on est immédiatement taxé de "nationaliste", voire même "d'anti-français".

Si défendre la vérité, dévoiler l'injustice et soutenir le faible, c'est être nationaliste et anti-français, eh bien, je le suis, M. le député!

Pourtant, c'est en France que j'ai vu, pour la première fois, ces trois mots, devises vraiment française, inscrits sur le frontispice de tous les monuments: Liberté, Egalité, Fraternité.

Vous dites, M. le député, que les Indigènes sont "un peu imprévoyants". Vous avez plus près de la vérité si vous gratifiez de cette épithète l'administration algérienne, qui a laissé pourrir des centaines de milliers de quintaux de blé, dans la région du Sersou, l'année dernière, sans parler des milliers d'indigènes fauchés par la famine à la suite de cette imprévoyance.

"Pendant la guerre, l'Indigène s'est enrichi et a thésaurisé", affirmez-vous.

Pardon! Il a versé, au contraire, l'Indigène, il a versé son sang!

Et vos journaux nous ont appris que de nombreux et scandaleuses thésaurisations se sont faites de l'autre côté de la Méditerranée, durant ce temps...

Au sujet du banditisme "qui s'est développé exagérément, qui porte à l'Algérie le plus grand préjudice, etc., etc..." et que vous célébrez en termes lyriques, permettez-moi de vous dire que vous rencontrerez ici, en Algérie, un nombre assez considérable de personnes qui se promènent la nuit, par nos beaux clairs de lune, sans arme dans la poche et qui se portent joliment mieux que les voyageurs du "rapide 5".

Il en est même – leur adresse est à votre disposition – qui ont traversé le Saharar sans un couteau sur eux, pendant des mois. Mieux: ils ont été soignés pas les Indigènes lorsqu'ils étaient souffrants!

Je ne sais si l'on pourrait se promener dans tes mêmes conditions de sécurité rue du Four-Banal, en votre sous-préfecture gannataise, mais ce que je peux vous affirmer, c'est que vous ne le feriez certainement pas à Paris, place Maubert ou sur les boulevards extérieurs sans recevoir quelque bon pruneau.

Quant au "fâcheux arrêté qui a donné aux Indigènes la facilité de se procurer de la poudre et des armes", laissez-moi, à son sujet, vous faire remarquer que vous défendez aux honnêtes gens, même s'ils ont des biens et des propriétés à défendre, de posséder des armes, mais que vous laissez pleine latitude aux apaches sur ce chapitre. Passons...

Vous dites, par ailleurs, au sujet des candidats musulmans "qui ont triomphé, qu'il ne semble pas que ceux-ci aient affiché des sentiments particulièrement loyaliste".

Fichte! Monsieur le député!

Vingt- trois ans de service, réformé de guerre n°1, fait chevalier, puis officier de la Légion d'honneur sur le champs de bataille, croix de guerre avec six citations, que vous faut-il de plus pour être "loyaliste"?

Attraper la lune avec les dents!

Enfin, quel mal trouvez-vous à ce que certains Indigènes vient racheté à des prix trois élevés des propriétés sequestrées ou vendus, auparavant, par eux, à vil pris?

N'est-ce pas là, au contraire, une preuve éclatante de travail et de progrès?

Nous ne nous séparons pas, malgré tout, monsieur le députés, sans que je vous félicite, au moins sur un passage de votre article, celui où vous voulez bien admettre "qu'il y a un effort immédiat à faire: répandre l'indtruction chez l'Indigène".

C'est le moyen le plus efficace pour que les deux éléments qui peuplent l'Algérie fraternisent en travaillant ensemble pour la prospérité de la France et de l'Algérie, qui est le plus beau joyau de sa couronne coloniale.

Emir Khaled

*Délégué financier, rédacteur en chef du journal arabe
L'Ikdam*

Annexe n° 6

L'Humanité, 29/9/1924

Camarades

Ayant assisté à la manifestation du Pré-Saint-Dervais, j'ai remarqué qu'il n'y avait pas beaucoup de tarvailleurs indigènes dans la foule.

Il est regrettable, camarades, que vous sotez encore endormis dans l'ignorance, vous qui avez combattu pour la France capitaliste et pour l'intérêt des gros exploiteurs, profiteurs de guerre !

Après l'avènement au pouvoir du Bloc des Gauches, allié du fascisme, on interdit par une circulaire du ministre de l'intérieur Chautemps, à l'instigation des colons algériens, la traversée aux ouvriers indigènes qui viennent gagner misérablement leur pain et celui de leur famille souvent nombreuse, qui crève de faim en Algérie.

Camarades, soyons logiques, formons un front unique avec nos frères métropolitains pour abattre le régime capitaliste.

Nous sommes tous des exploités qui devons nous comprendre et nous unir.

En ce moment divisés, nous faisons la joie de ceux que nous engraissons. Eh bien, camarades, qu'attendons-nous pour nous rallier à nos frères français et former notre groupe sous les drapeaux rouges de l'IC ? Chaque camarade doit se dire en lui-même qu'on n'aura rien avant de nous grouper dans les organisations révolutionnaires.

Camarades, il faut que cela finisse ; nous ne pouvons pas continuer à nous laisser conduire comme un troupeau que le berger mène à la prairie avec son fouet.

J'espère, camarades, que vous comprendrez et que vous viendrez dans les réunions qu'organise votre Parti qui est le Parti communiste.

Camarades, tous debout dans les usines, dans les chantiers, et allez manifester avec vos frères de misère !

Réclamez l'amnistie pour tous !

*Exigez : le retour de l'émir Khaled !
Dressez-vous contre l'expédition du Maroc !
Et criez tous : Bas les mains devant les Riffains !
Vive l'indépendance des peuples opprimés !
Vive l'Internationale Communiste !
A bas les impérialismes oppresseurs et le fascisme !*

Tayebi Mohamed.

Annexe n° 7

Le Petit-Journal, 11/12/1921

Le « mouvement réformiste »

Il était inexact d'écrire que tous les indigènes instruits pensent, en Algérie, de la même façon. Il en est qui

trouvent que le progrès politique ne va pas assez vite, qui réclament des réformes nouvelles immédiates. Ils sont, à vrai dire, un très petit groupe, mais ils prennent position aux Assemblées algériennes dans les discussions d'ordre général, ils publient un journal : *L'Ikdam*, ils se remuent, ils parlent partout où on leur en offre l'occasion. On leur prête un chef qui est M. Khaled ben El-Hachemi – pour les Arabes, l'émir Khaled – Conseiller général et délégué financier.

Petit-fils de l'émir Abd-ei-Kader, M. Khaled exerce, en raison de cette origine, une grande influence sur ses coreligionnaires. Ancien capitaine de spahis, il a, pendant la guerre, repris du service et sa belle conduite sur le front lui a valu la croix d'officier de la Légion d'honneur.

Mais au sein des Assemblées élues où il représente Alger, il s'est signalé par des incidents assez vifs, aprement commentés par la presse régionale. Lors des dernières élections au Conseil général, il s'est dépensé sans compter au profit des candodats auxquels il avait donné son appui.

Un « indépendant »

Certains propos, que M. Khaled aurait tenus dans la région de Tébessa-Aïn-Beïda et interprétés dans un sens défavorable à son loyalisme ayant fait grand bruit dans le département de Constantine où j'étais à ce moment, je résolue de joindre ce représentant indigène. Mais il était déjà retourné à Alger dans la délicieuse petite maison blanche qu'il habite en haut de la ville arabe, face à la mer et à la curieuse mosquée

Sidi-Abderrahmane, toutes chargée de cierges éblouissants, de soies multicolores et d'œufs d'autruche qui sont des ex-yoto. J'ai repris le train et je l'ai vu. Une figure bronzée rappelant nettement la race arabe, une barbe noire taillée avec soin, des yeux noirs très vifs, une simple « gandoura » blanche brodée de blans, s'était-ce bien là l'agitateur dont on m'avait parlé ? Pourtant, déjà il m'avait fait asseoir en s'excusant abasourdi de me recevoir en « tenue intérieur » et dans le désordre de son retour datant de la nuit même. Et comme je lui demande si la conversation qu'on lui imputait dans le déplacement de Constantine était exacte.

- *Quelle plaisanterie ?* réplique-t-il vivement. *Vous pensez bien que si j'avais été aussi insensé pour dire de pareilles choses, je serais déjà en prison et je l'aurais mérité.*
- Vous êtes, tout de même, affirment beaucoup de vos propres coreligionnaires, le chef d'un parti qui a, paraît-il, manifesté quelques tendances nationalistes, et qui, en tout dans, a certainement un but ?
- *Nous ne sommes pas organisés en parti et nous ne nous qualifions pas de nationalistes, ce qui serait une pure folie en Algérie, terre française. Nous sommes seulement des « indépendants », n'ayant d'autre prétention que d'exercer notre droit de critiques à l'occasion, les mesures administratives qui nous semblent inopportunes et de soumettre aux pouvoirs publics le cahier de nos revendications en faveur des indigènes. Inutile d'ajouter que nous*

reprouvons tous les moyens violents et que c'est uniquement dans l'ordre et le respect de l'autorité que nous entendons agir. C'est là du reste, une des prescriptions de notre religion, laquelle est essentiellement pacifique.

- On prête aussi que vous êtes hostile aux indigènes qui ont obtenu la naturalisation française ?

- *Et c'est encore une calomnie. Un de mes meilleurs amis que je viens de soutenir aux élections du Conseil général, le docteur Bentami, n'est-il pas naturalisé ? Quand nous parlons de naturalisation, c'est simplement pour regretter qu'elle soit trop facilement à la portée des étrangers, Espagnols, Italiens et autres, qui l'acquièrent moyennant une somme infime et des formalités rapides. Ce sont ces néo-Français que nous appelons : « les Français à 6 francs 50 ».*

- Enfin, résumai-je, d'aucuns vous soupçonnent de sentiment antifrçais ?

- *Ecoutez, monsieur (et ici les traits excessivement calmes de M. Khaled se crispent légèrement), je vous dirai une fois pour toutes que j'ai largement prouvé mon attachement à la France : j'ai 23 ans de services à sa dévotion ; j'ai commandé sur le front ; j'ai affronté pour elle tous les dangers : mon oncle, l'émir Omar, a été pendu à Damas pour ses sentiments français ; l'un de mes fils est*

brigadier au 6^e spahi à Aumale ; un autre est au lycée d'Alger. De quel droit, je vous prie, peut-on me suspecter ? Les preuves que j'ai données de mon loyalisme ne sont-elles donc pas suffisantes pour me mettre définitivement à l'abri de pareils soupçons dont je suis si peiné ? Aurai-je donc perdu la raison pour songer à répondre par l'ingratitude aux témoignages bienveillants que j'ai reçus de la France et de ses chefs les plus éminents ? Qui pourrait, sans que son esprit soit complètement égaré, concevoir l'idée absurde de troubler l'ordre public en terre française ? Qui ne connaît la richesse, la force de la France, qui a les moyens d'anéantir en un clin d'oeil la moindre tentative de rébellion ?

- Mais enfin, que voulez-vous ?

Et M. Khaled m'énuméra alors ses « aspirations » dont je vais essayé de résumer en quelque mots les principales : être représentés par un plus grand nombre d'élus indigènes aux Assemblées algériennes de tous les degrés ; avoir des représentants à la Chambre des députés et au Sénat ; bénéficier des mêmes droits électoraux que les citoyens français, c'est-à-dire, être éligibles partout, même dans les circonscription où les candidats ne sont pas inscrits sur les listes électorales, en un mot, voir disparaître à cet égard une restriction qui gêne les indigènes ; voir cesser, enfin, la suspicion qui pèse sur ceux d'entre eux qui ont pris l'étiquette « d'ndépendants ».

- Estimez-vous, dis-je, que l'Algérie a gagné à devenir française, que nos méthodes ont mis ses ressources en valeur et augmenté sa richesse ?
- *Cela est incontestable, mais il y a encore beaucoup à faire. Il faut multiplier les écoles, tenir la main à ce que l'instruction soit obligatoire pour les indigènes et asseoir sur les mêmes bancs les petits français et les petits Arabes... Préparer enfin la grande famille franco-arabe dans laquelle vous pourrez puiser des forces nouvelles... »*

Je ne cacherai pas que les colons jugent un peu excessives les « aspirations » de M. Khaled et de ses amis, en matière politique ; que dans un pays français où 700000 Français seulement vivent au milieu de plus de 5 millions d'indigènes pour la plupart encore illettrés, une représentation plus importante de ces derniers serait, pour le moment, prématurée.

André Farge

Annexe n° 8 **L'Humanité 3/7/1924**

L'émir Khaled, petit-fils d'Abd el-Kader et ancien officier de l'armée française pendant la guerre, a été, comme on sait, exilé d'Algérie parce qu'il réclamait pour les populations indigènes de nos colonies Nord-

Africaines un certain nombre de droits élémentaires. Naturellement, Khaled fut accusé d'entretenir en Algérie un mouvement antifrançais et brutalement expulsé par le proconsul Steeg, sur l'ordre formel de Poincaré.

Ainsi, Khaled était-il payé de son "loyalisme" pendant la guerre; ainsi étaient remerciés les 100000 soldats arabes enrolés dans la glorieuse armée française pour défendre la cause de la justice du droit et de la civilisation.

Aujourd'hui, l'émir Khaled banni pose à M. Herriot, président du Conseil du Bloc des Gauches, au nom des populations musulmanes d'Algérie, le même programme de revendications qu'il avait posé à m. Poincaré, président du Conseil du Bloc National, et qui lui valut d'être chassé de son pays.

Le parti communiste ne peut qu'appuyer de toutes ses forces ce programme qui, s'il était appliqué, donnerait aux parias algériens des droits qui sont considérés en France, par la bourgeoisie, comme "les plus belles et les plus glorieuses conquêtes de la démocratie".

Libérés du joug que font peser sur eux l'impérialisme français, les travailleurs indigènes sauront ensuite s'organiser pour faire face à leur propre capitalisme et mener le combat sur le terrain final de la lutte des classes.

Nous verrons si M. Herriot suivra, à l'égard de l'Algérie, la même politique que Mac Donald à l'égard de l'Egypte.

"(...) En ma qualité d'un des plus simples défenseurs de la cause indigène en Algérie, exilé pour avoir pris ouvertement la défense de leur intérêts vitaux"

“Le programme de nos revendications:

- 1° - Représentation au Parlement à proposition égale avec les Européens algériens;*
- 2° - Suppression des lois et mesures d'exception, des tribunaux répressifs, des cours criminelles;*
- 3° - Même charges et mêmes droits qui le service militaire;*
- 4° - Accession pour les Indigènes à tous les grades, civils et militaires, sans d'autres distinction que le métier ou les capacités personnels;*
- 5° - Application intégrale aux Indigènes de la loi obligatoire, avec liberté de l'enseignement;*
- 6° - Liberté de la presse et d'association;*
- 7° - Application au culte musulman de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat;*
- 8° - Amnistie générale;*
- 9° - Application aux Indigènes des lois sociales et ouvrières;*
- 10) – Liberté absolue pour les ouvriers indigènes de toutes catégories de se rendre en France.*

Ne se trouvant certainement pas en contradiction avec le programme libéral de votre ministère et de votre parti, aussi avons-nous le ferme espoir que nos justes desiderata seront prises en haute considération.

Veillez (...)

Emir Khaled, en exil.

Annexe n° 9

L'Humanité – 19/9/1925

**Après l'acquittement de l'émir Khaled –
Seule l'action de masse peut vaincre
l'impérialisme -**

L'émir Khaled est remis en liberté. L'arrogance de l'impérialisme français a dû fléchir: l'action énergétique des indigènes nord-africains et du prolétariat parisien, indignés de cette insolente arrestation, lui a fait du lest.

Comme un vil malfaiteur, il avait commis son crime et gardé le silence.

Sa presse prostituée se tut aussi. On crut que l'émir Khaled, une fois jeté dans les oubliettes de la République, les masses indigènes, qui le défendent avec tant de courage, se tairaient aussi.

Leur réplique ne s'est pas fait attendre: elle fut puissante, importante de force et de colère.

Combien furent-ils de coloniaux au meeting de protestation contre l'emprisonnement de l'émir, organisé jeudi dernier par le Parti communiste? Des milliers. La salle de la Grande-aux-Belles était pleine à craquet.

Et le gouvernement a du constater que sa perfidie et son insolence avaient produit les résultats contraires à ceux qu'il attendait.

Tl avait osé arrêter Khaled! Khaled, le petit-fils du grand Abd el-Kader, celui qui, pendant vingt années, combattit pour l'indépendanc de son pays et légua à son descendant la même ardeur combative.

L'émir Abd el-Kader combattit les armes à la main; son petit-fils Khaled né après la conquête, combattit politiquement pour adoucir la situation misérable de ses frères conquis.

Comme son ancêtre, il crut aussi dans la "magnanimité" de la France colonialiste. On promit à Abd el-Kader la liberté; il se rendit noblement. Il fut

emprisonné six années pour s'être fié à la parole du conquérant.

Khaled servit la France capitaliste, lui offrit sa vie, confiant dans les promesses de réformes qu'elle fit aux Algériens, lorsqu'elle les envoya au carnage.

Quelle belle "foutaise" que la "parole d'honneur" d'un Etat capitaliste!

Dès l'armistice, on renia les promesses les plus solennelles et "l'indigénat" devint plus odieux. Quand le mouvement revendicatif des indigènes d'Algérie s'exprima par la voix de Khaled, on jugea celui-ci trop gênant. On ne put l'acheter; on l'exila et on le souilla de calomnies, croyant arrêter à jamais le mouvement d'émancipation des travailleurs nord-africains.

À ce meeting grandiose se jeudi dernier, le gouvernement et le service des Affaires indigènes ont pu tâter, avec effroi, le pouls des masses opprimées coloniales et constater toute la colère qui bat dans leur coeur.

Ce n'était pas seulement l'emprisonnement de Khaled qu'elles étaient venu flétrir, mais c'était tout le régime d'exploitation et d'oppression sous lequel elles sont écrasées.

Parce que plus exploités que leurs frères français, ils acclamèrent avec enthousiasme les mots d'ordre du PC et de la CGTU; et les orateurs qui parlèrent contre la guerre du Maroc et pour la grève de démonstration de 24 heures connurent un auditoire des plus vibrants.

L'avertissement donnera à réfléchir aux esclavagistes français, à leurs larbins, les chefs socialistes qui, prétextant la formule "du fait accompli", persistent à reconnaître la tutelle de leur impérialisme sur des peuple qui l'exècrent et se soulèvent pour en rejeter le fardeau.

Ce meeting a prouvé d'abord aux masses coloniales opprimées que c'est seulement par une action énergique et en se groupant en partis organisés liés au prolétariat mondial, menant la lutte à outrance et sans compromis avec l'impérialisme, qu'elles pourront lui arracher leur libération: puis il montre au prolétariat français que c'est en s'unissant aux peuples coloniaux, à ces soixantes millions d'hommes qui formeront les trois quarts de l'armée de travail et de combat, en appuyant leurs mouvements d'émancipation, qu'il les détachera de son capitalisme pour mieux l'abattre.

Quant au Parti communiste, il ne faillira pas à sa tâche. Malgré les coups de la bourgeoisie, contre la guerre ou pour Khaled, il continuera à défendre les peuples opprimés et à exiger leur indépendance. L'intérêt du prolétariat français et de la Révolution l'exige.

EL DJAZAÏRI

NB- El Djazaïri est le pseudonyme du militant communiste Algérien, Abdelaziz ben Mohamed MENOUEUR.

Annexe n° 10

L'Humanité 25/ 11/1925

L'Emir Khaled , défenseur des Algériens opprimés

Les indigènes Nord-Africains sont aujourd'hui violemment indignés de l'insolence et de la brutalité de l'impérialisme français.

L'Emir Khaled, leur héros national, l'homme qui inlassablement et avec courage fut leur défenseur, est jeté en prison, comme le fut jadis son grand-père, le grand Abd el-Kader.

80 années se sont écoulées depuis que la France colonialiste d'alors, reniant la parole donnée, interna pendant 6 années à Pau le noble cœur qui combattit vaillamment pour son pays, comme le fait aujourd'hui Abd el-Krim. Relâché, il eut encore la générosité de servir la France à Damas, en empêchant le massacre des chrétiens.

Avec les mêmes procédés déloyaux la IIIe République, la République capitaliste, gouvernée par les libéraux du Bloc des gauches, interne le petit-fils d'Abd el-Kader.

Résultat d'un siècle de colonisation? Et on aura le cynisme de crier les bienfaits apportés par la "civilisation". L'Emir Khaled fut confiant dans la sincérité de ce mot "civilisation" et dans celle du gouvernement. Il offrit sa vie à la France de la banque de Paris et des Loucheurs et combattit au Maroc et pendant la tuerie de 14-18.

Le capitaine Khaled ne connaissait pas la fourberie d'un Etat impérialiste. Car avec ses blessures, ses décorations et cette Légion d'honneur qu'il gagna au feu, il fut exilé de son pays, puis aujourd'hui jeté dans les geôles de la République.

Son seul crime, c'est d'avoir rappelé à ces magnats de la Finance ou de l'Industrie, qui assassinèrent près de 100000 Nord-africains, les promesses de réformes

qu'ils avaient faites aux indigènes quand ils avaient besoin de la vie de ceux-ci.

Son crime fut d'avoir, dès son retour du front, demandé pour ses frères un adoucissement à la situation horrible que leur faisait endurer le colonialisme français. Il dépense temps et argent pour les indigènes; son influence sur les masses devint considérable.

Elu conseiller général, délégué financier, il combattit sans trêve dans toutes les assemblées algériennes pour l'obtention des maîgres droits qu'on refusait aux esclaves algériens, plus avilis que la bête.

Son honnêteté fut sans bornes. Dépossédé de ses biens, il refusait avec dédain les offres que l'administration coloniale prodigue à ceux qui veulent trahir leurs frères de race.

Sa popularité grandit à un tel point qu'elle devint gênante pour tous les requins coloniaux qui vivent de la sueur du burnous.

Alors, ce fut l'arbitraire! On lui demande de choisir entre la trahison ou l'exil. Il repoussa les offres de lâcheté et s'expatria en Egypte, le seul pays où l'impérialisme français lui permettait de résider.

D'Alexandrie, il était bien éloigné de ses frères, mais tout son coeur restait attaché aux 6 millions d'Algériens écrasés sous la botte du capitalisme français.

La colonisation, en l'éloignant pensait étouffer la voix des indigènes, mais le souvenir de Khaled restait vivace, car l'Emir personnifiait le mouvement de revendication des opprimés Nord-Africains.

L'exil n'avait pas tuer son ardeur ni son attachement pour ses frères indigènes et dès le Bloc des gauches fut au pouvoir, il crut qu'une nouvelle ère de justice allait

apporter quelque soulagement à la misère des Algériens.

Il se trompait. Au nom des indigènes, il s'adressa à herriot. Il vint alors à paris et fit deux conférences sur la situation des Algériens; plus de 12000 indigènes l'acclamèrent.

L'impérialisme français comprit alors la puissance de leur protestation et en fut si épouvanté, qu'il interdit à Khaled, par la voix de son larbin Marraud, jusqu'au séjour en France.

Le Bloc des gauches, avec ses moutel et consorts, tous ceux qui se passaient en amis de l'Emir ou en défenseurs des indigènes ne valait pas mieux que le Bloc national.

C'est logique; la politique d'un Etat impérialiste peut changé d'étiquette, mais n'en reste pas moins une politique esclavagiste d'exploitation et d'oppression.

Malgré toutes les calomnies répandues sur son nom par le Gouvernement général, ou par les chefs indigènes soudoyés, la masse attendait impatiemment le retour de Khaled et, même éloigné de plusieurs milliers de kilomètres, il fut encore élu par elle aux dernières élections municipales d'Alger.

Le gouvernement décida alors de le supprimer. Quand on connaît les intrigues et les machinations auxquelles se livrent les gouvernement impérialistes, on comprend qu'ils ne sont jamais à court de violence et d'arbitraire.

Au moment où, au Maroc et en Syrie, ils jettent les Musulmans Nord-Africains dans une lutte fratricide, les négriers français veulent annéantir tout mouvement de protetation. L'Emir Khaled, symbole de ce mouvement d'émancipation, est arbitrairement embastillé.

Ce geste insensé d'un impérialisme épouvanté par la faillite qui l'attend, ne pourra contenir les masses nord-africaines en ébullition.

Gandhi, Zaghoul pacha emprisonnés ont fait plus de mal à l'impérialisme anglais, qu'en liberté; leurs internement réveilla les masses de leur topeur et les groupa autour de leurs héros nationaux pour organiser la lutte. Elles comprirent que pour lutter vers l'indépendance, il ne faut ni réformisme ni compromis avec l'état prépondérant.

L'arrestation de khaled, malgré le silence qu'à gardé le gouvernement deouis un mois, sera connu jusque dans les douars les plus reculés, et comme une traînée de feu vivra le brasier qui couve.

Quant à nous communistes, nous ne pouvons que flétrir ce nouveau crime de l'impérialisme français et nous défendons de toute notre force Khaled, comme nous le fimes Zaghoul, Ghandi, Mac Swiney, Abd el-Krim ou Sun-Yat-Sen.

EL-DJAZAÏRI

Annexe n° 11
L'Ere-Nouvelle, 24/4/1922

Monsieur le directeur,

En ma qualité de musulman algérien et de secrétaire général de la Ligue française pour la représentation

des indigènes algériens au Parlement, vous voudrez bien, sans doute, me permettre de donner quelques explications relatives à ce qu'on appelé, hier, dans les journaux : « L'incident politique du voyage Présidentiel. »

L'émir Khaled, conseiller général et délégué financier de l'Algérie, qui a eu l'honneur de prendre la parole devant M. le président de la république, est ancien élève du lycée Louis-le-Grand et de l'école militaire de Saint-Cyr. Il a, à son actif, 23 ans de services militaires et il a conquis la rosette d'officier de la Légion d'honneur sur les champs de bataille de France pendant la grande guerre. En demandant la représentation des indigènes algériens au parlement, cet élu indigène n'a fait que rappeler le voeu voté à l'unanimité par les délégués financiers musulmans représentant des trois départements algériens, dans une séance tenue le 31 mai 1921, à Alger.

Cette revendication est très modeste, puisque les indigènes algériens, qui au nombre de 5 millions, demandent une représentation parlementaire seulement égale à celle de leur compatriotes, les colons algériens, qui sont dix fois moins.

Il vous semblera anormal, certainement, que l'Algérie indigène, qui est un facteur important de puissance militaire pour la grande France, soit totalement absente des assemblées qui décident des destinées du pays et que 5 millions de bons Français ne puissent faire entendre leur voix à la tribune suprême qui est celle du parlement.

La Commission sénatoriale des réformes algériennes, présidée par M. Flandin, devant laquelle j'ai eu l'honneur, il y a deux mois d'exposer cette revendication, a promis « d'étudier le moyen de nous donner satisfaction », et, nous sommes persuadés que

tous ceux qui sont guidés par un réel sentiment d'équité seront avec nous dans la réalisation de cette oeuvre de justice et d'intérêt national.

Veillez agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de notre respectueuse reconnaissance.

M. Ahmed Balloul,
*Agrégé de l'université
2, rue Cujas, Paris (5^e).*

Annexe n° 12

**Séance du conseil municipal de la ville
d'Alger, du 6/5/1921**

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser ma démission du conseil municipal indigène d'Alger.

Aucun motif spécial ne me pousse à me défaire d'un mandat que l'entière confiance de la population musulmane d'Alger, a bien voulu me confier.

En me retirant des deux Assemblées Algériennes, j'ai décidé en même temps d'abandonner mon mandat de Conseiller municipal, afin de recouvrer toute ma liberté.

C'est avec un vif regret que je me sépare de mes collègues français et indigènes, où je ne compte que de bons camarades et d'excellents amis.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments distingués.

Signe : Emir Khaled

Annexe n° 13

Le, 26/5/1921

Monsieur le maire,

J'ai l'honneur de vous confirmer la démarche faite par mon collègue et ami Monsieur Barrucand.

C'est avec un vif plaisir que je reprendrai ma place au sein de votre Conseil, où je n'ai toujours rencontré que de la sympathie.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments distingués.

Emir Khaled

Annexe n° 14
Séance du 18/1/1921

Emir Khaled - *Avec un profond regret nous nous étions séparés de vous et vous connaissez les motifs*

qui nous ont obligé à donner notre démission collective.

Pour la seconde fois nos électeurs ont manifesté leur volonté inébranlable en nous honorant de leur confiance, et en nous honorant de leur confiance, et en nous renvoyant siéger au sein du conseil municipal d'Alger.

Nos nouveaux collègues arrivent avec l'ardent désir de collaborer avec vous dans la plus parfaite communion d'idées. Nous ne doutons pas que vous saurez apprécier leur esprit de sagesse et que tous ensemble nous continuerons à entretenir les plus sympathiques relations.

Aujourd'hui la méfiance et l'équivoque ont complètement disparu devant le verdict de nos électeurs.

Notre programme vous le connaissez déjà, puisqu'il vous a été présenté par notre regretté et vénéré doyen, Mustapha Hadj-Moussa. D'accord avec vous, nous nous appliquerons à son exécution intégrale.

Avec nous aussi, nous travaillerons à la prospérité d'Alger la Blanche, et à l'accomplissement des desiderata de la population.

Unissons donc nos efforts dans une harmonieuse entente, franche et loyale, et soyez d'ores et déjà persuadés que vous trouverez en nous des collègues conciliants et dévoués aux intérêts de nos mandats.

Vive la France, vivent l'Algérie et les Algérois.

Au nom de mes collègues indigènes, je vous remercie, Monsieur le Maire, des paroles si aimables que vous venez de prononcer.

Annexe n° 15

Aïn- Beïda, le 16/4/1923

A Monsieur le Maire de la Ville d'Alger,

J'ai l'honneur de vous adresser ma démission de membre du conseil municipal de la Ville d'Alger.

Veillez agréer, Monsieur le maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Signé : Emir Khaled

Annexe n° 16
L'Humanité, 30/9/1924

La colonisation – L'émir Khaled répond

Le succès retentissant des conférences très suivies que l'Emir Khaled a données dernièrement à Paris, a suscité contre lui une levée de boucliers colonialistes dont nous avons eu les échos d'un peu partout. La presse des requins coloniaux a vomi sur l'Emir tout ce que ces derniers pouvaient contenir de venin concentré ; comme avant l'exil, l'Emir Khaled a vu se renouveler contre lui les immondes mensonges qui se puissent colporter sous le manteau ou dans les milieux officiels de la colonie ; quelques malheureux faux frères, qui « s'honorent » de trahir la masse des exploités indigènes et de la laisser gémir sous la fêlure des administrateurs algériens, ou dans la famine, ont aussi exercé leurs talents d'hommes tiges du satrape Steeg en vendant au détail les calomnies les plus insensées qu'ils ont pu trouver contre l'exilé.

Celui-ci de rebiffe, à bon escient, et il somme ses détracteurs d'avoir à vider complètement leur sac. Nous attendons, non sans impatience ni curiosité, que lesdits détracteurs s'exécutent avant qu'à leur tour ils ne soient radicalement exécutés.

Pierre Ferrand

Coupable ou innocent.

La calomnie est l'arme des pleutres qui agissent en catimini, craignant de voir dévoiler leur vilaine besogne.

Si l'Administration algérienne avait la moindre preuve de ma culpabilité, elle m'aurait offert en holocauste sur le dolmen du druide gaulois, M. d'Alger, pour en imposer aux malheureux Musulmans d'Algérie qui plient sous le joug des lois arbitraires d'exception, instituées en 1874 par la IIIe République.

Ne pouvant m'atteindre judiciairement, malgré un dossier copieusement bourré de... mensonges policiers, l'Administration m'appliqua la loi sur l'indigénat. Usant ainsi du droit du plus fort, elle me mit dans l'obligation de quitter mon pays.

Aujourd'hui, encore, on continue d'agiter ce fameux dossier Lutaud-Lyautey-Lefébure. Je demande à cette presse si... patriotique (il serait plus juste de dire si impérialiste), l'Action Française en tête, qui attaque sans admettre loyalement la réplique, de proposer ma mise en accusation.

Quelle résidant à l'étranger, je me présenterai tête haute devant le tribunal chargé de me juger.

Cependant je tiens à informer mes détracteurs que, me trouvant à Paris en juillet 1920, j'avais demandé, par écrit, à M. Robert David, alors sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur à comparaître devant un tribunal. En présence de trois délégués financiers musulmans il m'a dit : « Passons l'éponge sur le passé ». A cette époque on m'accusait aussi de fomenter des troubles contre la domination française en Afrique du Nord. C'est qu'en Algérie, lorsqu'un indigène crie un peu fort contre l'injustice, immédiatement on le traite d'agitateur, d'antifrançais, d'insurgé, etc...

Vous tous, MM. Les patriotards à la Daudet, insiste donc auprès de qui de droit pour l'admission de l'une des deux propositions suivantes :

Ou bien mon fameux dossier contient des pièces accusatrices, dans ce cas ses détenteurs ont le devoir de le remettre entre les mains de la justice pour statuer sur mon cas ;

Ou bien cette épée de Damoclès, suspendu indéfiniment au-dessus de ma tête, doit disparaître pour faire place à une attention raisonnable et

*raisonnée aux doléances que j'ai toujours exprimées
au nom des Musulmans d'Algérie.*

*Vouloir me contester la qualité de mandataire
autorisé des indigènes algériens, s'est chercher à
intercepter les rayons de soleil au moins d'un crible.*

*La politique de la farce et celle dite de l'autruche ne
sont préjudiciables qu'à ceux qui les pratiquent.*

Emir Khaled.

En exil

Annexe n° 17

L'Humanité, 19/1/1925

*Les coloniaux contre le capitalisme et le fascisme
assassin*

Il est un fait incontestable, c'est que si mes coreligionnaires, fortement unis, comprenaient leur devoir de classe, ils n'auraient pas à subir l'exploitation patronale d'une façon brutale.

Chassés d'Algérie par les difficultés de l'existence ils sont en France de véritables parias auxquels on refuse même le droit de s'organiser syndicalement.

L'Algérie a été conquise au prix du sang ouvrier français, au profit du capitalisme. Là aussi, la civilisation s'est faite avec des fusils et des canons, et l'Algérie qui était autrefois le grenier de Rome, n'est plus aujourd'hui que la réunion de toutes les souffrances.

C'est sur son sol que la France a institué ses horribles bagnes militaires ; au lieu de créer des écoles, elle a construit de nombreuses casernes pour forger le militarisme et la colonisation n'empêche pas la famine d'atteindre souvent la population indigène.

En 1914, les caïds à la solde du gouvernement faisaient appel dans les douars pour sauver la France en danger. Vers 1916, 1917, 1918, les autorités allaient recruter de force de la chair à canon dans les villages. Les gouvernements bourgeois, dont celui de Millerand, baron de Saint-Mandé, révolutionnaire en 1914, ont promis plus de beurre que de pain aux Algériens.

Ceux qui pour la guerre ont été considérés comme des Français, ne le sont plus aujourd'hui ; c'est pourquoi les Algériens soumis au régime de l'indigénat ne jouissent pas des droits du citoyen.

Le Bloc des Gauches avec Herriot et Blum, après avoir fait assassiner des camarades tunisiens à Bizerte, veut s'opposer à l'immigration des Algériens afin de conserver aux colons une main-d'oeuvre payée

au taux dérisoire de 5 francs par jour. Le Bloc sorti des urnes le 11 mai, vient de créer une police spéciale pour traquer les camarades indigènes travaillant en France et syndiquée à la CGTU ou appartient au PC.

Le Bloc National a emprisonné certains de nos camarades et exilé l'émir Khaled. L'un et l'autre, bloc des gauches ou Bloc national se ressemblent comme deux gouttes d'eau.

Au moment où, le fascisme se développe dans ce pays, avec la complicité gouvernementale, au moment où il s'apprête à sévir contre toutes les masses ouvrières, je demande à mes camarades français de fraterniser avec leurs frères coloniaux. Tous ensemble, tous les exploités étroitement unis doivent lutter pour le but commun, la Révolution, et pour priser le fascisme qui nous écraserait tous si nous ne l'anéantissions pas dès maintenant.

Hacène Ben Saïd

Annexe n° 18
L'Humanite -17/5/1927

UNE LETTRE de l' "Étoile nord-africaine"

A la suite de l'arrêté du Conseil d'Etat annulant les élections « d'indigènes » musulmans comme adjoints aux maires, l'Etoile Nord-Africaine, association des musulmans algériens, tunisiens et marocains dont l'émir Khaled est le président d'honneur, a adressé une protestation aux parlementaires intéressés et à la grande presse.

Avec un ensemble touchant, parlementaires et grande presse ont fait le silence sur cette réclamation justifiée. Seule, la presse arabophobe en a parlé, mais pour jeter l'anathème sur « l'Etoile Nord-Africaine » qu'elle représente comme fauteur de haine et de désordre.

Nous donnons ci-dessous les principaux passages d'une lettre que cette association nous a adressée :

...« Nous tenons, par la même occasion, à attirer votre attention sur les enseignements que nous tirons de la nouvelle mesure qui restreint nos quelques droits. A notre avis, elle est la continuation et partie intégrante de la politique des conquérants à notre égard ; des concessions nous sont de temps en temps faites, non par sympathie, mais parce que nos oppresseurs ont besoin de nous (la guerre de 1916-18 en est un exemple) ou nous craignent (comme pendant l'insurrection rifaine). Par quelques concessions, ils tentent de nous détourner de la lutte pour le respect de nos droits et pour l'exécution de leurs promesses, mais dès que la situation le leur permet, ils nous reprennent ce qu'ils nous avaient donné quel-

que temps auparavant (exemples : pouvoirs répressifs des administrateurs, liberté de voyage, élection comme adjoint etc...)

Nous devons donc constater que nos droits ne sont respectés que dans la mesure où nous sommes en mesure de les faire respecter. Il en sera de même pour toute amélioration à notre sort : l'histoire nous apprend que les conquérants n'abandonnent pas volontairement les privilèges qu'ils se sont octroyés au mépris des droits du peuple qu'ils ont assujéti. Les luttes qu'a dû mener la Turquie lors des grands événements qui se déroulent en Chine en sont la preuve évidente. C'est aussi ce qui ressort des débats au congrès mondial de Bruxelles contre l'oppression coloniale et l'impérialisme auquel ont participé des représentants de Chine, des Indes, de l'Indonésie, de Corée, de Syrie, de Perse, d'Egypte, d'Afrique Noire dite « française », de l'Afrique du Sud, etc., etc. Notre groupe était représenté à ce congrès.

Nous inspirant de ces enseignements nous avons entrepris de développer chez le peuple algérien l'idée qu'il n'aura la liberté et la meilleure existence auxquelles il a droit, qu'en luttant pour les obtenir et en s'organisant pour cette lutte, la tête de laquelle, comme en Chine comme aux Indes, comme en Indonésie, devrait être un parti national populaire.

Ce n'est pas une chose impossible si les bonnes volontés et les hommes sincèrement algériens s'y emploient. Comme tous les peuples coloniaux, notre peuple a, dans la population française éclairée et active, de grandes sympathies qui ne demandent qu'à se manifester, mais encore faut-il que nous, algériens, ne soyons décidés à défendre notre dignité constamment bafouée et à exiger nos droits.

Table des matières

Introduction	3
Les « Abdelkader » pensionnaires de la France coloniale.....	6
L' « émir » Khaled un vassal utile.....	12
Le capitaine Khaled et « l'incident » du drapeau tricolore.....	18
Khaled le « lettré indigène ».....	24
Ahmed Bahloul-Balloul : Le « physicien » du réformisme.....	27
Khaled l' élu de la colonie- Algérie.....	32
Khaled d'une démission à une autre.....	37
L'agitation « communiste » de Khaled.....	44
En guise de conclusion.....	59
Annexes.....	61
Table des matières.....	106

Avant de partir, connectez-vous à Internet et...

Notez simplement l'ebook gratuit

Pour noter le livre que vous venez de lire, il vous suffit de passer la souris sur les étoiles, vous arrivez sur la page de l'ebook et vous pouvez cliquer sur le nombre d'étoiles que vous voulez accorder au livre.



Déposez votre avis

Vous pouvez déposer votre avis en cliquant sur le bouton "Donner mon avis". Vous arrivez sur la page des avis et avec quelques lignes, vous participez en écrivant votre ressenti de l'ebook que vous venez de terminer.

Donner votre avis



Les auteurs comptent sur vous

